

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**  
**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 KV ENTRE LES POSTES MICOUA ET DU  
SAGUENAY PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue 26 février 2019 à 19 h  
Hôtel Delta Saguenay  
2675, boulevard du Royaume  
Jonquière

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 février 2019	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1

## PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. MARIO TREMBLAY (DM1) .....	5
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAGUENAY-LE FJORD (DM5 et 5.1)	
Mme Sandra Rossignol.....	12
INNOVATION & DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN (DM8)	
Mme Karine Otis.....	18
POURVOIRIE LAC DÉGELIS (DM7)	
Mme Caroline Dion, M. Conrad Thivierge .....	28
COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU ROY ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN (DM23)	
MM. René Tremblay et André Tremblay .....	42
POURVOIRIE MONTS-VALIN DU ARCHER (DM11)	
Mme Josianne St-Louis et M. Bernard St-Louis.....	48
M. CHRISTIAN BOUCHARD.....	56
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CREDD) (DM18)	
M. Tommy Tremblay .....	62
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (DM10)	
MM. Gérald Savard et Steve Lemire .....	69
PROMOTION SAGUENAY (DM13)	
M. Claude Bouchard .....	75
L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY	
M. Marco Bondu .....	79
MOT DE LA FIN .....	88

## AJOURNEMENT

---

**SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2019  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci de vous être déplacés pour venir assister à nos travaux. Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de ligne à 735 kV entre le poste Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec*.

10

Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête et d'audiences publiques qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15

Je vous demanderais s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques, et je vous en remercie, de façon à ne pas interrompre nos travaux.

20

Alors, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à notre coordonnatrice, madame Cloutier, qui est à l'arrière de la salle.

Je souligne également la présence par vidéoconférence de participants à Baie-Comeau qui interviendront au cours de cette séance pour nous présenter un mémoire.

25

Les participants pourront présenter leur point de vue et échanger avec la commission en toute équité, comme tous les autres participants ici en salle à Jonquière. Les mémoires présentés, tout comme les autres mémoires déposés à la commission sans être présentés au public, seront considérés sur un pied d'égalité.

30

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, un photographe est présent parmi nous ce soir, car le BAPE souhaite se doter d'une banque de photos qui sera éventuellement utilisée pour son site Web ainsi que pour certains documents qu'il rend publics.

35

Afin de vous prévenir, nous avons également pris soin d'installer une affiche à l'entrée de la salle. Alors, le photographe a pour consigne, entre autres, de demeurer discret afin de ne pas déranger le bon déroulement de l'audience. Et sachez que les photos prises ce soir cibleront des sujets en particulier. Et pour les personnes qui éventuellement paraîtraient à ces photos, il y a un formulaire qui devra être rempli et signé au préalable par celles et ceux qui accepteront de se prêter à l'exercice.

40

Alors, je vous remercie de votre compréhension.

45 Alors, ce soir je suis appuyé dans mes travaux par madame Marie-Hélène Gauthier, commissaire, par monsieur Jasmin Bergeron, analyste, madame Caroline Cloutier, notre coordonnatrice à l'arrière, ainsi qu'un conseiller en communication qui est actuellement à notre salle à Baie-Comeau.

50 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Michel Filteau, responsable de l'organisation technique, de monsieur Guimond, responsable de la sonorisation. Monsieur Pierre Dufour, du BAPE, a la responsabilité de la webdiffusion de nos séances en direct sur le site Web du BAPE.

55 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle.

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par Internet, aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du Bureau d'audiences publiques.

60 Alors, je vous rappelle que nous avons tenu les 21, 22 et 24 janvier derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

65 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le sujet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

70 Alors, le déroulement de la séance est le suivant. Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, afin de nous aviser de votre présence, afin que l'on puisse confirmer l'ordre de présentation des mémoires qui est prévu à l'horaire.

75 Alors, le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec vous afin de préciser, si besoin est, votre point de vue.

80 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour la présentation.

Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

85 Treize présentations sont prévues à l'horaire cette soirée.

Donc, vous signaler que le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

90

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve donc le droit, à titre de président de la séance, d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

95

Nous aimerions également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

100

Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

105

Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durées ou de tout autre donnée ou événement précis.

110

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle et les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels, et les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

115

À la suite de cette deuxième partie d'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE, et pourront être consultées, par Internet, aux centres de consultation régionaux.

120 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

125 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 20 mai prochain et, par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

130 Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est donc à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

Et je vous rappelle que la décision d'autoriser ou non le projet ou de l'accepter avec certaines conditions appartient au Conseil des ministres.

135 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE, et pourront être consultés par Internet à la bibliothèque de Jonquière, à la bibliothèque Alice-Lane de Baie-Comeau.

140 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

145 Je vous souligne également que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

150 Donc, nous allons maintenant passer à la présentation des mémoires et j'inviterais monsieur Mario Tremblay, s'il vous plaît, à venir nous présenter son point de vue sur le projet.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. MARIO TREMBLAY**

155

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Tremblay.

160

**M. MARIO TREMBLAY :**

Bonsoir à tous.

165

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous, quinze minutes. Nous vous écoutons.

170

**M. MARIO TREMBLAY :**

Merci.

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM1))**

175

**Début de la phrase à la page 1 : « Je suis propriétaire d'une résidence secondaire... »**

**Fin de la phrase à la page 1 : « [...] je ne coupe jamais un arbre inutilement. »**

180

**LE PRÉSIDENT :**

Un instant, Monsieur Tremblay. On a un petit problème technique. Je ne voudrais pas vous faire perdre votre temps ni celui de la commission. On va attendre qu'ils règlent le problème puis on va continuer la présentation.

C'est correct?

185

**M. MARIO TREMBLAY :**

On recommence la phrase? O.K. (Problème technique)

190

**LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, peut-être que l'autre micro va être moins rétif.

**M. MARIO TREMBLAY :**

195            Peut-être.

**LE PRÉSIDENT :**

200            Avec nos excuses, Monsieur Tremblay.

**M. MARIO TREMBLAY :**

              C'est peut-être à cause du vent aussi.

205            **LE PRÉSIDENT :**

              Peut-être. Un petit vent froid, là. Alors, on vous écoute.

**M. MARIO TREMBLAY :**

210            Merci.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

215            **Début de la phrase à la page 1 : « En plus de respecter l'environnement... »**  
**Fin du mémoire.**

**LE PRÉSIDENT :**

220            Merci de votre présentation, Monsieur Tremblay. Alors, je cède la parole à ma collègue, qui a quelques questions à vous poser.

**LA COMMISSAIRE :**

225            Bonsoir, Monsieur Tremblay.

**M. MARIO TREMBLAY :**

230            Bonsoir.



**LA COMMISSAIRE :**

Pour mieux comprendre la première que j'ai, pour mieux comprendre votre terrain, quelle est la dimension totale de votre terrain?

235

**M. MARIO TREMBLAY :**

600 mètres carrés, aux alentours. 600 000 mètres carrés.

240

**LA COMMISSAIRE :**

600 000 mètres carrés. Et la superficie boisée occupe quel pourcentage environ?

245

**M. MARIO TREMBLAY :**

C'est pas mal toute la partie, à part la ligne qui est présentement à 18 500 pieds carrés, approximativement, qui est déboisée. On a même fait reboiser la partie qui était déboisée pour la culture auparavant. On a replanté, on a refait de la plantation.

250

**LA COMMISSAIRE :**

Mais la superficie totale de votre terrain qui est boisée c'est environ à combien?

255

**M. MARIO TREMBLAY :**

C'est, mettons, on peut dire 580 000 mètres carrés

260

**LA COMMISSAIRE :**

Mètres carrés, O.K. Et la ligne est à quelle distance de votre résidence secondaire?

265

**M. MARIO TREMBLAY :**

Aux alentours de 100, peut-être 200 mètres de la résidence secondaire.

270

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Et vous mentionnez que vous n'obtiendrez pas la pleine valeur marchande de votre bois parce qu'il n'est pas encore à maturité.

**M. MARIO TREMBLAY :**

C'est ça.

275 **LA COMMISSAIRE :**

Qu'est-ce qui expliquerait qu'il n'est pas à maturité? Est-ce que vous avez fait des activités d'aménagement forestier?

280 **M. MARIO TREMBLAY :**

285 Oui. On a fait des activités. On a creusé des fossés pour l'égouttement des eaux, parce que chez nous, les terrains sont dans des zones quand même assez humides. Ça fait qu'on a fait des fossés pour vraiment drainer ces parties-là de l'eau qui nous reste, pour que le bois soit capable de proliférer, de grossir.

**LA COMMISSAIRE :**

290 Puis juste pour que je comprenne. Vous, vous êtes un producteur, là?

**M. MARIO TREMBLAY :**

Oui.

295 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Vous mentionnez qu'il y a des impacts en lien avec la première ligne. Est-ce que vous pouvez les décrire?

300 **M. MARIO TREMBLAY :**

Les impacts de la première ligne?

**LA COMMISSAIRE :**

305 Bien, vous mentionnez rapidement que vous avez une expérience vécue en lien avec la première ligne.

310

**M. MARIO TREMBLAY :**

O.K. La première ligne installée par Hydro-Québec?

315 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, oui.

**M. MARIO TREMBLAY :**

320

O.K., je pensais que c'était la ligne de mon mémoire. O.K., la première ligne, oui. Depuis que ça a été installé, moi, j'étais tout petit. C'est nous autres qui avons fait le défrichage de ça, O.K., puis auparavant, tu sais, on avait beaucoup d'animaux qui venaient à la maison familiale. Parce que là, présentement, le coin de la maison familiale a été vendu. Ça fait que moi j'ai gardé toute la superficie du lot, tout le reste du lot. Puis c'était fréquent que des ours ou des orignaux étaient sur le gazon chez nous. Puis depuis que ces lignes-là ont été installées, il n'y en a plus.

325

Moi, quand je chasse, il faut que je chasse l'autre bord de...

330 **LA COMMISSAIRE :**

De la ligne.

**M. MARIO TREMBLAY :**

335

... de ce tunnel-là. C'est un couloir qui est complètement défriché puis le vent a prédominance beaucoup dans ces secteurs-là. Les animaux n'aiment pas nécessairement que le vent soit fort. Ils aiment mieux sentir qu'est-ce qui va se passer puis écouter, surtout. Mais c'est toujours venteux puis toujours un petit peu bruyant, c'est-à-dire un petit peu de crépitement statique.

340

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. J'ai deux autres petites questions pour vous.

345

**M. MARIO TREMBLAY :**

Oui.

350

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, si je comprends bien, votre solution c'est de proposer un second couloir sur votre terrain?

355

**M. MARIO TREMBLAY :**

Un second couloir?

360

**LA COMMISSAIRE :**

Parce que vous dites qu'une de vos solutions, ce serait de déplacer la nouvelle ligne dans un endroit qui est moins boisé sur votre terrain.

365

**M. MARIO TREMBLAY :**

Oui. Plus haut, sur les terrains, il y a des parties qu'il y a à près pas de bois.

370

**LA COMMISSAIRE :**

Donc là, vous auriez deux couloirs sur votre terrain?

**M. MARIO TREMBLAY :**

375

C'est ça.

**LA COMMISSAIRE :**

380

O.K. Et vous parlez, en terminant, que l'option nord aurait... vous parlez qu'il y aurait peut-être moins d'impacts environnementaux ou que ça serait une meilleure solution, selon vous, en vertu de?

**M. MARIO TREMBLAY :**

385

Oui, excusez. Pour moi, c'est une meilleure solution, parce que le versant nord de tout ça, de toute la ligne au complet a pas mal moins d'impacts forestiers que le versant sud. Il ne faut pas se le cacher, tout est monétaire, O.K., puis je suis sûr qu'Hydro-Québec a choisi de coller le tracé pour diminuer les coûts d'exploitation électrique dus au déboisement. Parce qu'à la première réunion du BAPE, ils avaient mentionné qu'ils ne préféraient pas coller deux lignes ensemble pour le verglas. Mais là, ils le font. C'est une question monétaire, je crois.

390

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Pour moi, c'est tout. Merci beaucoup.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Tremblay, vous dites que vivez actuellement avec une ligne à haute tension sur votre propriété. Est-ce que vous pourriez mettre en contexte de quelle façon ça s'est passé, dans quelle période de temps? On parle des années 70, 90?

400

**M. MARIO TREMBLAY :**

70, dans les années 70, mon père...

405 **LE PRÉSIDENT :**

Et comment l'initiateur, comment Hydro-Québec vous a abordés? Comment ça s'est réglé en quelque sorte pour qu'ils aient un droit de passage puis qu'ils s'installent?

410 **M. MARIO TREMBLAY :**

Ça s'est réglé que mon père a été obligé de défricher la parcelle de terrain. Ça avait été donné anciennement à monsieur Couture, de l'hôtel le Montagnais, qui avait, lui, des contrats de déboisement, O.K. Puis à partir de ce moment-là, mon père, lui, il s'est levé debout puis il a dit : « Là, on est chez nous, mais on ne peut pas, même pas récupérer les montants de ce bois-là. »

415

Ça fait que là, avec entente avec les personnes qui avaient les compagnies de déboisement, ils ont réussi à donner à mon père la possibilité de déboiser sa partie de terrain puis d'empocher l'argent de...

420

**LE PRÉSIDENT :**

De la vente du bois.

425 **M. MARIO TREMBLAY :**

... de la vente du bois. Dans ce temps-là, c'était 2 000 \$.

430

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu d'autres compensations? Il n'y a pas eu d'autres compensations?

435 **M. MARIO TREMBLAY :**

Il y a eu un droit de passage, un droit de passage qu'Hydro-Québec me paie aux 10 ans de 250 \$.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Pas d'autres formes de compensations quelconques?

445 **M. MARIO TREMBLAY :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

450 Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation puis de vos réponses, Monsieur Tremblay.

**M. MARIO TREMBLAY :**

455 Merci à vous deux.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

460

---

**Mme SANDRA ROSSIGNOL**

465 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord. Alors, on va condamner le micro maléfique. Bonsoir, Madame. Alors, s'il vous plaît, vous présenter pour les besoins de transcription. La parole est à vous.

470

**Mme SANDRA ROSSIGNOL :**

475 Bonsoir, Messieurs; bonsoir, Madame. Mon nom est Sandra Rossignol, je suis la vice-présidente exécutive et directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord.

480 La Chambre de commerce, c'est un organisme à but non lucratif qui s'est donné ici comme mission d'être un acteur incontournable du milieu économique régional tout en assurant un rôle d'influence qui favorise le développement et le maillage des gens d'affaires sur tout le territoire qu'elle dessert, à savoir la MRC du Fjord-du-Saguenay et la MRC de Saguenay.

485 Nous comptons près de 1 000 membres, et nous sommes l'un des plus grands regroupements d'affaires du Québec. Nous cumulons 120 ans d'histoire et d'influence régionale. Nous sommes membres de la Fédération des chambres de commerce du Québec et, comme vous le savez probablement, la Fédération regroupe plus de 130 chambres représentant 50 000 entreprises sur tout le territoire du Québec.

490 En préambule, nous accueillons très positivement le projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et Saguenay présenté par Hydro-Québec et nous souhaitons donc appuyer celui-ci dans le cadre du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en cours.

495 En effet, à la suite de la consultation de documents relatifs au projet de la soirée d'information qui s'est tenue à Jonquière le 21 janvier dernier, notre organisation estime que ce projet serait porteur de retombées économiques importantes pour le Québec, et particulièrement pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et en plus de sécuriser cet important corridor du réseau de la société d'État qu'est Manic-Québec, de libérer aussi la puissance énergétique élevée de ce dernier et de contribuer au maintien de la fiabilité du réseau électrique. Déjà, le promoteur a fait connaître son intention de mettre en place des mesures visant à favoriser les retombées régionales et nous saluons évidemment cette initiative.

500 Et, bien que la mission de la Chambre de commerce soit de nature économique – on ne dispose d'aucune ressource spécialisée en environnement, bien sûr –, notre organisation a des préoccupations environnementales importantes. Nous sommes très, très, évidemment très sensibles au développement durable et à l'environnement, aucun projet, même s'il est porteur de retombées économiques significatives, ne devrait voir le jour s'il ne répond pas aux normes environnementales en vigueur. Et sur ce point, notre Chambre de commerce n'est pas préoccupée en rapport avec le projet à l'étude.

505

510 Hydro-Québec a démontré une conscience environnementale et sociale importante, notamment avec les consultations, les études réalisées ainsi que les moyens d'information qui ont été mis en place.

515 Parlons du projet maintenant, un projet qui est nécessaire. En tant que société, on a le devoir de faire des choix éclairés qui tiennent compte des besoins actuels, tout en anticipant ceux de demain, et le projet déposé par Hydro-Québec va en ce sens. On le sait, les consommateurs d'hydroélectricité doivent compter sur un réseau fiable, en mesure de répondre à leurs besoins actuels et futurs, et la construction d'une ligne spécifique de 735 kV entre les postes Micoua et Saguenay nous semble donc requise puisqu'elle permettrait à Hydro-Québec de se doter d'une ligne disposant de critères de robustesse supérieure, assurant ainsi à ses clients, une meilleure fiabilité du réseau, peu importe les conditions météorologiques. Et on sait que les conditions météorologiques fluctuent et nous surprennent beaucoup es temps-ci, notamment cette semaine.

520 La ligne proposée permettra également de réduire les pertes électriques et d'améliorer la flexibilité d'exploitation du réseau de transport d'hydroélectricité produite, ce qui devrait avoir un effet positif direct sur la productivité de la société d'État.

530 Il faut aussi considérer que nous sommes dans un contexte où des projets industriels importants sont actuellement à l'étude ou en voie de développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et il nous apparaît donc essentiel d'appuyer le projet d'Hydro-Québec, car ce dernier viendra en effet garantir au projet privé l'accès à un service qui est fiable pour les décennies à venir.

535 Parlons maintenant de conscience environnementale et sociale. Comme nous l'avons mentionné en préambule, la mission de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord est reliée à l'économie. Et, bien que nous ayons des préoccupations environnementales, nous ne disposons pas de l'expertise requise pour évaluer les impacts environnementaux du projet. Toutefois, on est confiants, très confiants que l'élaboration du tracé reliant les postes Micoua et Saguenay ait été réalisée en respectant les contraintes environnementale, technique et sociale.

540 Nous tenions d'ailleurs à souligner le travail de consultation du milieu qui a été réalisé par Hydro-Québec depuis 2016 ainsi que la collaboration avec les communautés innues touchées par le projet, soit Mashteuiatsh, Pessamit et Essipit.

545 Nous sommes en mesure d'apprécier les nombreuses activités de communication mises en place par Hydro-Québec parce qu'en plus de rencontrer les organismes du milieu, les acteurs économiques de la région, les gens directement touchés par le projet, afin de bonifier celui-ci, Hydro-Québec a initié divers moyens de communication destinés non seulement aux gens touchés par le projet, mais également à la population en général.



550 Ainsi, une ligne info-projet et un site Internet dédiés à la ligne Micoua-Saguenay sont  
accessibles à quiconque souhaite avoir de l'information. On peut également téléphoner, chez  
Hydro-Québec, on nous donne l'information également. La Chambre de commerce salue ces  
initiatives et encourage le promoteur à poursuivre en ce sens.

555 Retombées économiques, maintenant. Selon Hydro-Québec, la construction de la ligne  
électrique proposée requiert un investissement estimé à environ 690 M\$. En termes de retombées,  
la société d'État évalue qu'approximativement 80 % de cette somme ira à des organismes  
québécois, des organisations québécoises, ce qui représente 540 M\$. La région du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean étant directement touchée par le projet, la Chambre de commerce et d'industrie  
560 Saguenay-Le Fjord tient à s'assurer que les entreprises d'ici tireront avantage des retombées  
économiques advenant la construction de la ligne électrique.

Hydro-Québec se fait rassurante à ce sujet. Nous avons posé des questions, le CMAX a  
également posé les siennes et, selon Hydro-Québec, les retombées économiques directes pour  
notre région et celle de la Côte-Nord devraient s'élever à environ 50 M\$ et proviendront  
565 principalement de l'attribution de contrats de construction et de déboisement, créant ainsi en  
moyenne 180 emplois durant la construction avec une pointe pouvant atteindre 250 travailleurs.

Dans sa présentation publique du 21 janvier dernier, Hydro-Québec s'est engagée à  
travailler en étroite collaboration avec les acteurs économiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de  
570 la Côte-Nord afin de favoriser les échanges entre les entreprises de nos deux régions ainsi que les  
entreprises de ligne. Nous sommes d'avis que cet engagement permettra de favoriser les  
retombées régionales. Notre région dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et la Chambre de  
commerce serait heureuse de voir les travailleurs d'ici participer à la réalisation du projet.

575 Parce qu'au-delà des retombées directes, la Chambre de commerce tient à souligner que la  
réalisation du projet proposé par Hydro-Québec entraînerait des retombées économiques  
indirectes pouvant représenter de 15 à 20 % de la valeur des contrats attribués. Et, en tant  
qu'organisation qui prône l'importance de l'achat local, nous tenons à rappeler que ce projet  
représenterait également d'importantes opportunités de retombées reliées à l'hébergement, à la  
580 restauration et d'autres services, bien d'autres services offerts par nos membres.

En conclusion, Madame, Messieurs, la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le  
Fjord appuie la réalisation du projet de ligne de 735 kV par Hydro-Québec, entre les postes Micoua  
et Saguenay. Non seulement la Chambre est confiante que le projet sera réalisé en respectant  
585 l'environnement et les gens, mais nous sommes d'avis qu'il est impératif que le Québec se dote  
d'une ligne de transport de l'électricité plus robuste, optimisée et fiable, qui répondra aux besoins  
actuels et futurs des utilisateurs.

Merci beaucoup.

590

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Madame Rossignol. J'aurais deux questions, deux points de précision. Vous dites dans votre mémoire : « Dans le contexte des projets industriels importants qui sont actuellement à l'étude et en voie de développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean », est-ce que vous pourriez nous en identifier quelques-uns?

595

**Mme SANDRA ROSSIGNOL :**

On parle de Métaux BlackRock, de l'usine de Métaux BlackRock. On parle de GNL Québec, mais évidemment, il y aura une autre ligne qui sera construite, mais il y a des projets industriels qui peuvent voir le jour à la suite d'installations, de grandes installations dans le parc, dans la zone industrialo-portuaire de Saguenay.

600

**LE PRÉSIDENT :**

Un autre point d'information. Vous parlez de retombées économiques régionales, de l'engagement d'Hydro-Québec à travailler en étroite collaboration avec des acteurs économiques, quel est l'outil qui est favorisé pour ce qui est d'interagir avec l'initiateur pour déterminer exactement comment il va procéder? Est-ce que vous avez – c'est quoi un peu les mécanismes que vous avez mis en place ou qui vont être mis en place avec Hydro-Québec pour ce qui est d'assurer, en quelque sorte, ces éventuelles retombées économiques?

605

610

**Mme SANDRA ROSSIGNOL :**

Nous avons un comité de maximisation des grands projets ici dans la région. Déjà, ils sont en contact avec Hydro-Québec. Les pourparlers sont déjà commencés. On a des gens très fiables et très professionnels qui voient à ce que les retombées économiques soient au maximum pour notre région.

615

620

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est un comité de maximisation qui est ponctuel en fonction du projet qui est présenté ou c'est quelque chose en continu, en quelque sorte?

625

**Mme SANDRA ROSSIGNOL :**

630 C'est quelque chose en continu qui a créé en appui, appuyé par les MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les cinq MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Donc, un projet porteur et commun d'une seule voix de la région.

**LE PRÉSIDENT :**

635 Vous parlez, en termes de représentation, que les MRC sont présentes. Est-ce qu'il y a d'autres acteurs économiques qui sont aussi présents à ce comité de maximisation?

**Mme SANDRA ROSSIGNOL :**

640 Les chambres de commerce y sont présentes. Il y a la Société des fabricants régionaux. La liste exacte des gens qui en font partie, je ne pourrais pas vous le dire exact ce soir, mais il y a les gens des MRC, il y a évidemment des élus qui en font partie, donc l'écosystème économique est très représenté.

**LE PRÉSIDENT :**

645 Ça serait peut-être intéressant pour la commission que vous nous fassiez part un peu de la composition du comité, histoire de voir exactement quels sont les acteurs qui travaillent au sein du comité pour voir comment ça fonctionne, en quelque sorte. Il suffirait simplement de référer l'information à notre coordonnatrice, madame Cloutier.

650

**Mme SANDRA ROSSIGNOL :**

Avec grand plaisir. Merci beaucoup.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier? Pas de questions. Merci beaucoup.

660

---

**Mme KARINE OTIS**

**LE PRÉSIDENT :**

665           Alors, maintenant, j'inviterais Innovation et développement Manicouagan à nous présenter son mémoire, de Baie-Comeau.

**Mme KARINE OTIS :**

670           Alors, merci. Mon nom est Karine Otis. Je représente Innovation et développement Manicouagan ici ce soir. Le mémoire qui vous est déposé au BAPE ce soir, Monsieur le président, a été rédigé par quatre organismes de développement économique, enfin trois organismes et une MRC : ID Manicouagan, bien sûr; Développement économique Sept-Îles; Développement économique Port-Cartier et la MRC de la Minganie.

675           Mais il faut que je vous précise également, Monsieur le président, que ce mémoire-là, il a reçu l'assentiment de toutes les MRC de la Côte-Nord et représente donc l'opinion de l'ensemble des organismes de développement économique de la Côte-Nord, également l'opinion des instances politiques de la Côte-Nord, de tous les maires, mairesses des villes et villages de la Côte-Nord.

680           D'emblée, Monsieur le président, nous tenons à vos dire que la région comprend tout à fait les préoccupations de stabilité et de fiabilité évoquées par Hydro-Québec pour réaliser son projet de ligne supplémentaire sur le corridor Manic-Québec. On est très conscients que ce corridor-là est stratégique pour le Québec, et que l'augmentation de l'énergie qui est transitée sur ce corridor-là actuellement affecte sa vulnérabilité.

685           La position de la Côte-Nord par rapport au projet Micoua-Saguenay dépasse ces considérations techniques. Les préoccupations de la Côte-Nord, il y en a deux grandes que je vais vous expliquer dans mon allocution.

690           La première, c'est que le projet de Micoua-Saguenay ne contribue en rien à l'heure actuelle à soutenir le développement économique de la Côte-Nord. On a plusieurs craintes d'ailleurs par rapport à la disponibilité et par rapport à l'accessibilité à notre énergie sur la Côte-Nord.

695           Deuxièmement, évidemment que la maximisation des retombées économiques est un élément important pour nous, majeur, et en ce sens, nous allons demander au BAPE de recommander qu'Hydro-Québec s'engage à inclure certaines mesures spécifiques pour en maximiser les retombées.

700

705 Alors, d'emblée, la région de la Côte-Nord c'est une région qui s'assume comme région productrice. On est très fiers de ça. On est fiers de contribuer au développement du Québec. On a grandi avec Hydro-Québec. Hydro-Québec a grandi avec la Côte-Nord, est devenue la grande société d'État qu'elle est aujourd'hui. C'est d'ailleurs la première fois que la Côte-Nord n'appuie pas sans réserve un projet d'Hydro-Québec. Ce n'est quand même pas rien. La Côte-Nord a toujours appuyé les projets d'Hydro-Québec sur son territoire, malgré une certaine époque où les compensations n'existaient tout simplement pas.

710 Le problème qu'on voit en ce moment au Québec, c'est qu'on est entrés dans une espèce de paradigme un peu malsain dans lequel on dirait qu'Hydro-Québec n'est plus un partenaire de développement économique régional, mais elle est plutôt un instrument pour remplir les coffres de l'État québécois. Et ça, en ce sens-là, ça nous laisse un peu perplexes.

715 Quand on entend le premier ministre du Québec défendre lui-même l'idée de barrage hydroélectrique construit par les Ontariens pour livrer de l'énergie en Ontario, ça nous fait réaliser à quel point les régions productrices sont dévalorisées et à quel point et pourquoi elles sont si dévitalisées à l'heure actuelle. On a vraiment l'impression que l'objectif le gouvernement du Québec c'est d'exploiter les régions productrices, de garnir ses coffres et de soutenir le développement du sud du Québec sans égard aux régions, ressources qui l'aident à bâtir le Québec.

720 Le projet Micoua-Saguenay est donc, vous comprendrez, perçu comme une menace chez nous. Il faut dire que depuis 15 ans la Côte-Nord a perdu 5 000 emplois. En fait, je devrais dire 5 000 familles qui ont quitté notre région. Des familles qui étaient, qui travaillaient dans le secteur primaire. Évidemment, le secteur primaire c'est un secteur qui a été... qui doit être compétitif. Sur la Côte-Nord, ce sont des grands employeurs qui sont dans un marché mondial et qui ont optimisé leurs procédés. Donc, effectivement, ils consomment moins d'énergie qu'auparavant.

730 Pendant ce temps-là, il y a une nouvelle économie qui se développe dans le sud du Québec, mais elle se développe aussi sur la Côte-Nord et ici, sur la Côte-Nord, on n'est pas resté les bras béants en attendant que le développement arrive. On fait nos efforts de développement et je vais vous en parler tout à l'heure.

735 Toutefois, ce qu'on considère chez nous comme une richesse, un atout, qui est la disponibilité de l'énergie, mais finalement, on se rend compte sur la Côte-Nord en ce moment que c'est également une faiblesse. Je vous explique.

740 On a, sur la Côte-Nord, les plus grands corridors de transport d'énergie au Québec avec le Nord-du-Québec. On a donc l'autoroute de l'énergie qui passe dans notre cour, mais on n'a aucune voie d'accès à ces sources d'énergie là. Donc, notre réseau de transport local sur la Côte-

Nord est peu développé, très peu développé. Donc, nos entreprises ont besoin à la fois d'énergie, mais ont besoin de se raccorder également et ce réseau de raccordement là est très faiblement développé, il est peu dense. Et ça, c'est une contrainte à l'établissement d'entreprises chez nous.

745 On aimerait bien, nous, qu'Hydro-Québec nous aide à déployer un réseau de transport régional pour aider le Québec à se doter de clients sur son propre réseau plutôt que de préparer un réseau de transport au Québec qui va finalement, ultimement, probablement viser à exporter l'énergie en dehors du Québec et même dans certains états américains.

750 Donc, je reviendrai sur cet enjeu de la capacité de raccordement tout à l'heure, mais c'est vraiment une contrainte pour nous et on a des demandes à faire à Hydro-Québec en ce sens-là.

755 On a d'autres considérations, Monsieur le président, qu'on a soumis à Hydro-Québec, des questions qu'on a posées dans le cadre du projet, mais également en dehors du projet. Je vous les lis en rafale. Évidemment, pour ces questions-là on n'a pas vraiment eu de réponses très claires :

760 Hydro-Québec a-t-elle étudié sa capacité de répondre aux besoins futurs des industrielles actuelles de la Côte-Nord tout en prévoyant la marge de manoeuvre nécessaire pour accueillir de nouveaux projets dans notre région? On n'a pas de réponses là-dessus.

A-t-elle intégré ses besoins futurs dans sa planification du réseau et dans un échéancier irréaliste de livraison? Encore une fois, nous, on pense que non.

765 Quelles sont les intentions d'Hydro-Québec concernant l'usage de l'énergie transitée par le corridor Manic-Québec? A-t-elle l'intention de favoriser le développement économique du Québec ou de maximiser ses profits par l'exportation? On est inquiets là-dessus.

770 Dans quelle condition Hydro-Québec envisagera-t-elle l'aménagement de nouvelles capacités de production? Ses paramètres ont-ils été établis dans un échéancier qui tient compte des projets annoncés en Côte-Nord et ailleurs au Québec?

775 Alors, dans ces questions-là, on réfère directement à nos perspectives de développement, parce qu'on n'a pas les mêmes données qu'Hydro-Québec, en fait, par rapport à l'avenir économique de notre région. Ça doit être parce que nous on est des démarcheurs économiques. Donc, peut-être qu'il y a des données qu'on a qu'Hydro-Québec n'a pas, mais nous on est très ouverts à les partager.

780 Selon Hydro-Québec, la Côte-Nord consomme actuellement 2 400 mégawatts. On est d'accord là-dessus. Selon Hydro-Québec, cette demande-là va demeurer stable pour les 12 à 15 prochaines années.

785 Dans nos cartons à nous, on a plutôt une augmentation de demandes de 2 300 mégawatts. Et à ce titre-là, j'ai un tableau à présenter à la commission, qui est le tableau 2 du mémoire que nous avons déposé, qui rassemble certains projets. Alors, il y a des projets là-dedans qui sont annoncés, comme, par exemple l'expansion des alumineries, projet d'usine de bouletage dans le secteur de Sept-Îles et de Port-Cartier. Également, projet de transformation des ressources, entre autres deux usines métallurgiques annoncées pour Baie-Comeau. Et il y a un chiffre là-dedans qui est imposant par lui-même, on parle de 1 000 mégawatts de projets dans les centres de données et dans les centres de cryptographies appliquées à la chaîne de blocs, ce qu'on appelle la technologie blockchain.

790 À ce titre-là – ce n'est pas une blague, là –, 1 000 mégawatts qui sont en demande à Baie-Comeau et ailleurs sur la Côte-Nord, mais surtout à Baie-Comeau, et Baie-Comeau ayant son propre réseau de distribution électrique. Donc, Baie-Comeau ayant le rôle de distribuer l'énergie sur son territoire, sur une partie de son territoire, est tellement préoccupée par ça, qu'elle planifie à l'heure actuelle la construction d'un nouveau poste électrique pour répondre à la demande.

800 Or, comment ça fonctionne, c'est que le distributeur, Ville de Baie-Comeau, doit demander au producteur Hydro-Québec de lui allouer les volumes d'énergie nécessaires. En temps normal, ça ne pose pas de problème. Le producteur fournit. Mais dans le domaine des centres de données et du blockchain, Hydro-Québec ou le gouvernement du Québec, enfin le Québec, on ne fait pas confiance à cette industrie émergente là. Et donc, Hydro-Québec a demandé un moratoire à la Régie de l'énergie là-dessus. Donc, la Ville de Baie-Comeau n'est pas en mesure en ce moment de livrer de l'énergie ou de consolider, de développer ce secteur-là sur son territoire avec son propre réseau de distribution.

810 Alors, c'est quand même assez aberrant de constater qu'on vient renforcer des corridors de transport haute tension pour soutenir le développement au sud du Québec, et éventuellement pour vendre de l'énergie en Ontario, au Massachusetts ou dans d'autres états américains, qui eux accueillent ce genre d'industrie là sur leur territoire.

815 Alors, nous, on se pose de sérieuses questions à savoir 1, est-ce qu'on a la même prévision au niveau de la demande énergétique sur la Côte-Nord et, 2, une fois qu'on s'entend sur cette prévision-là, pourquoi on n'approvisionne pas les projets qui viennent chez nous pour avoir de l'énergie et créer de l'emploi?

820           Donc, la question de la marge de manoeuvre énergétique nous préoccupe beaucoup. Ce que nous on comprend du projet Micoua-Saguenay, au-delà de réparer le réseau pour soutenir la demande au Québec, ils préparent également le réseau pour vendre de l'énergie à des clients.

825           Nous, ce qu'on veut c'est que les projets sur la Côte-Nord aient la même chance de se réaliser que ceux ailleurs dans le sud du Québec. Exemple, Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais exemple, région de Bécancour, exemple région de Montréal. On veut que nos projets aient la même chance que les autres projets ailleurs au Québec.

830           Pour ça, on a besoin qu'Hydro-Québec nous indique comment elle entend assurer l'approvisionnement en énergie pour les projets futurs de la Côte-Nord et qu'elle prenne les moyens nécessaires pour le faire et, en ce sens-là, on a des demandes.

835           Par contre, à cet égard, on a été surpris puis un peu inquiets d'entendre, lors de votre séance d'information du 24 janvier dernier à Baie-Comeau, des représentants d'Hydro-Québec mentionner que les projets futurs sur la Côte-Nord pourraient devoir s'accompagner de nouveaux points de production sur le réseau. Ça, ça veut dire à peu près 20 ans de délai? On n'a pas le luxe d'attendre 20 ans avant de construire, avant d'implanter des nouvelles usines chez nous.

840           Alors, compte tenu de la faiblesse du réseau de transport intermédiaire, le fameux réseau de transport local qui caractérise notre région, on serait très heureux qu'Hydro-Québec accepte de participer à une nouvelle approche en région avec nous. Une approche dans laquelle le milieu économique, donc les démarcheurs, les villes et Hydro-Québec partageraient leurs informations afin de mieux planifier le déploiement du réseau local, régional, pour raccorder des projets industriels.

845           Cela permettrait des raccordements à moindres coûts. Et, d'ailleurs, on a un exemple de ça. L'entreprise les Métaux canadiens qui est en train, qui souhaite s'établir à Baie-Comeau dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier. On s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de ligne qui raccordait le parc Jean-Noël-Tessier au grand corridor de transport qui était en arrière du parc industriel. Et en ce moment même, l'entreprise ID Manicouagan, le ministère de l'Économie, la société du Plan-Nord et Hydro-Québec travaillent de concert dans un avant-projet visant à doter le parc industriel  
850 d'une ligne électrique multi-usager. Ça, c'est une approche innovatrice et qui mériterait... 1, qui mérite d'être saluée, mais qui mériterait d'être déployée ailleurs sur la Côte-Nord.

855           Donc, je pense que la question de l'accessibilité à l'énergie, je pense que je l'ai bien expliquée.



Concernant la maximisation des retombées économiques. Ça fait plus de 30 ans qu'Hydro-Québec peaufine ses méthodes pour maximiser les retombées économiques en région, et on salue son travail à ce niveau-là.

860 On a récemment, évidemment on a travaillé dans le projet Romaine. J'ai été personnellement impliquée sur le comité de maximisation des retombées économiques du projet Romaine. Hydro-Québec a également mis en place des pratiques d'affaires au niveau de Chamouchouane-Bout-de-l'Île et également de d'autres projets de lignes, et au nombre des pratiques d'affaires qui fonctionnent bien, qui ont fait leurs preuves, j'en nomme quelques-unes :

865 Appel de soumissions restreint à la région, lorsqu'il y a présence de concurrence suffisante dans la région;

870 Clause de sous-traitance régionale dans les contrats qui sont publiés à l'extérieur de la région;

Contrat en gré à gré. Généralement, ces contrats-là sont octroyés aux Premières Nations impactées par le projet;

875 Travaux désignés à la région à l'intérieur des contrats;

Clause favorisant le recours aux camionneurs artisans;

880 Et clause favorisant la main-d'oeuvre régionale, nouveaux diplômés et main-d'oeuvre autochtone.

885 Alors, il y en a des façons de maximiser les retombées. Et nous, on ne veut pas entendre d'Hydro-Québec : Ah, bien là, c'est un projet de ligne, mais ce n'est pas un projet de ligne qui est associé à une nouvelle capacité de production. Donc là, dans nos encadrements internes, on ne peut pas appliquer telle ou telle mesure pour favoriser les retombées.

890 Ce qu'on veut entendre d'Hydro-Québec c'est : Oui, on va maximiser les retombées. On va prendre toutes les mesures qu'on a déjà mises en place et on va toutes les considérer pour maximiser au maximum les retombées économiques. C'est ce qu'on veut entendre d'Hydro-Québec.

895 Surtout dans le projet Micoua-Saguenay où il va y avoir peu de contrats, donc des contrats de déboisement, des contrats de ligne, deux contrats de ligne majeurs, des contrats d'appareillage en poste et des contrats civils en poste avec quelques contrats, là, comme la construction d'un camp de travailleur et quelques contrats à côté. Mais ce n'est pas un projet

d'une grande complexité comme Romaine, par exemple. Alors, nous, on veut s'assurer que toutes les pratiques connues vont être mises en contribution.

900 Alors, pour compléter, Monsieur le président, nous demandons à Hydro-Québec de nous indiquer comment elle entend approvisionner les projets annoncés sur la Côte-Nord.

905 Nous demandons à Hydro-Québec de nous présenter sa planification concernant l'ajout éventuel de nouvelles sources de production sur le territoire et le développement de son réseau de transport de 161 kV sur le territoire de la Côte-Nord.

Nous demandons également de collaborer avec le milieu, afin d'identifier les besoins en matière d'infrastructures énergétiques et de planifier la réalisation de projets multi-usagers.

910 Finalement, ce qu'on demande à Hydro-Québec, c'est : on souhaite s'asseoir, on veut travailler en collaboration pour travailler à déployer le réseau de transport régional pour raccorder nos projets sur le réseau.

915 Finalement, le deuxième bloc au niveau des retombées économiques, on demande à Hydro-Québec :

De maintenir en place le comité régional de maximisation des retombées économiques existant avec les mêmes intervenants, afin d'assurer la continuité des travaux visant la maximisation des retombées dans le projet Micoua-Saguenay.

920 On demande à Hydro-Québec spécifiquement d'inclure la clause de sous-traitance à titre de pratique qui sera utilisée dans le cadre du projet, puisqu'elle a fait ses preuves; et, jusqu'à preuve du contraire, c'est la plus efficace pour maximiser les retombées dans les contrats qui vont être obtenus hors de la région.

925 Et, finalement, on lui demande d'intégrer l'ensemble des pratiques d'affaires présentées au tableau 3 du mémoire que vous avez reçu, tel que cela a été fait pour la construction des lignes Chamouchouane-Bout-de-L'Île, Romaine-Arnaud et Romaine-Montagnais. Ça, ça veut dire qu'on ne veut pas perdre nos acquis en matière de retombées économiques. On est capables de le faire et on veut le faire en collaboration avec Hydro-Québec.

930 La région est prête à collaborer avec Hydro-Québec, Monsieur le président, pour que celle-ci demeure un moteur de développement économique pour les régions du Québec.

935

**LE PRÉSIDENT :**

940 Alors, merci de votre présentation, Madame Otis. Vous nous avez mentionné certains projets qui étaient en gestation sur la Côte-Nord. Est-ce que vous pourriez un peu qualifier le degré de maturité de ces projets-là?

**Mme KARINE OTIS :**

945 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

950 Dans un échéancier de réalisation, dans un horizon de combien de temps vous prévoyez la réalisation de ces projets?

**Mme KARINE OTIS :**

955 Actuellement, on évalue, de façon grossière, on évalue cinq à dix ans pour ces projets. Évidemment, il y a toujours des échéanciers qui sont modifiés dans le temps. Toutefois, je pourrais vous donner l'exemple de Mason Graphite qui va commencer sa construction au printemps de cette année. Ce projet-là, ça fait six ans qu'il est en préparation. Donc, c'est un projet qui s'est réalisé assez rapidement.

960 Métaux Canadiens est en train de faire sa faisabilité pour s'implanter à Baie-Comeau. Ils ont déjà une mine en opération, une mine de silice à Matane. Et, évidemment, ils ont besoin d'une ligne pour se raccorder au parc Jean-Noël-Tessier. Donc, cet avant-projet de ligne là est en cours en ce moment.

965 Au niveau de certains projets miniers, on parle de relance d'usines déjà existantes dans le secteur de Port-Cartier, Sept-Îles et de projets miniers également, d'expansion de certains projets miniers.

970 Au niveau des projets de centre de données Technologie Blockchain, il y a un centre de données qui s'implante actuellement à Baie-Comeau, que la Ville a été en mesure de raccorder immédiatement, qui va consommer 15 mégawatts dès sa mise en service. Il est en construction. Il va être opérationnel durant l'été. Donc, ça va quand même vite.

**LE PRÉSIDENT :**

975 Madame Gauthier?

**LA COMMISSAIRE :**

980 Oui. Bonsoir, Madame Otis. Dans votre mémoire vous parlez du comité régional de maximisation. Est-ce que vous pourriez nous le décrire un petit peu? Quelle est sa composition, quel est son rôle, son fonctionnement, s'il vous plaît?

**Mme KARINE OTIS :**

985 Absolument. Le comité de maximisation des retombées économiques existant, c'est celui qui a été utilisé pour Romaine. Il rassemble un représentant de chacune des MRC de la Côte-Nord. Puis c'est très important pour nous de représenter l'ensemble de la région, peu importe où le projet se trouve, parce que pour Hydro-Québec, la question de la concurrence suffisante en région est un principe fondamental pour favoriser les retombées. Donc, nous, on adhère totalement à ça. Alors, un représentant par MRC ou organisme de développement économique  
990 qui est affilié à chacune des MRC.

995 Et, dernièrement, pour faciliter les travaux, on a même créé un comité restreint de ce comité-là où il y avait des rencontres plus fréquentes, où on allait plus loin dans les contrats pour ensuite faire un compte rendu au grand comité. Donc, ça a permis une flexibilité, un travail plus de fond, puis éviter certains débats aussi qui se faisaient parfois au comité ou qui avaient déjà été faits, qui étaient plutôt redondants.

1000 Donc, ce que j'ai à dire par rapport à ce comité-là c'est qu'on est capables, toujours, d'améliorer les façons de faire, puis je pense qu'on l'a démontré. C'est un comité qui est performant puis qu'on veut maintenir.

**LA COMMISSAIRE :**

1005 O.K. C'est beau pour moi. Monsieur Bergeron?

**LE PRÉSIDENT :**

1010 Alors, Madame Otis, dans votre mémoire, vous nous communiquez en annexe une lettre qui est datée du 11 janvier 2019, qui est adressée au président d'Hydro-Québec Équipement et services partagés, est-ce que vous avez eu une réponse à votre lettre?

**Mme KARINE OTIS :**

1015           Aucune. Aucun accusé réception à l'heure actuelle. Et ce n'est pas parce qu'on ne parle pas à Hydro-Québec souvent, on le fait. Mais la question de la clause de sous-traitance, c'est un élément qui est majeur. C'est de ça dont la lettre parle.

1020           Comme je vous dis, la clause de sous-traitance c'est une mécanique un peu complexe à discuter aujourd'hui, mais ça permet, ça, vraiment, d'inciter fortement l'entrepreneur qui va obtenir le contrat à maximiser au maximum ces retombées. Donc, à donner une portion de son contrat en sous-traitance. Et ça, ça permet à la région d'aller là où elle est capable d'aller aussi. Parce qu'il y a des contacts qui se font entre l'entreprise qui a le contrat et les sous-traitants. Et on ne comprend pas pourquoi Hydro-Québec est réticente à l'heure actuelle à mettre cette clause-là en action dans le cadre du projet Micoua-Saguenay. Elle a été mise, je crois, il nous semble, avec Chamouchouane-Bout-de-l'Île. On nous dit que c'est en évaluation, voir le bilan de ça. Mais, pour nous, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas d'autres méthodes aussi efficaces que celle-là dans un contrat de construction de ligne, par exemple, où il y a seulement quelques firmes qui sont spécialisées au Québec. C'est clair que ce n'est pas la Côte-Nord qui va avoir un contrat de construction de ligne, là. La Côte-Nord peut faire beaucoup d'autres choses, mais pas construire la ligne.

1030           Alors, la clause de sous-traitance, elle devient vraiment intéressante à ce moment-là. C'est sûr qu'Hydro-Québec peut nous proposer d'autres solutions, on est très ouverts à des ententes. Mais on ne veut pas que la clause de sous-traitance soit exclue du processus de maximisation des retombées économiques.

**LE PRÉSIDENT :**

1040           Alors, écoutez, je pourrais vous faire une demande, à savoir si dans les prochains jours ou semaines vous avez une éventuelle réponse à votre lettre d'Hydro-Québec, si c'est possible pour vous de la communiquer à la commission?

**Mme KARINE OTIS :**

1045           Bien sûr, avec plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

1050           Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation, Madame Otis.

**Mme KARINE OTIS :**

Merci.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1060

---

**Mme CAROLINE DION  
M. CONRAD THIVIERGE**

1065

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant les représentants, le ou les représentants de la Pourvoirie Lac Dégelis, s'il vous plaît. Alors, je vous inviterais peut-être à vous présenter pour les besoins de transcription. Là, vous avez un micro maléfique, alors, je pense qu'on va devoir techniquement vous partager un micro. Alors, vous allez nous faire un duo?

1070

**Mme CAROLINE DION :**

Oui, tout à fait. Alors, Caroline Dion, je suis la copropriétaire de la pourvoirie Lac Dégelis, avec mon conjoint.

1075

**M. CONRAD THIVIERGE :**

Conrad Thivierge.

1080

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Conrad Thivierge. Alors, la parole est à vous, Monsieur, Madame.

1085

**Mme CAROLINE DION :**

Vous allez voir que je vais tenter de respecter le 15 minutes, Madame, Monsieur. Je vais couper quelques paragraphes pour m'assurer tant bien que mal de respecter le fameux 15 minutes.

1090

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1095

**Mme CAROLINE DION :**

Nous sommes propriétaires de la Pourvoirie Lac Dégelis depuis 2011. Cette pourvoirie est au coeur des Monts-Valin depuis plus de 60 ans. Elle couvre un territoire de 115 kilomètres carrés et comprend 52 lacs dont le majestueux lac Dégelis, prolongement de la rivière Portneuf, navigable sur plus de 8 km. Elle comprend 15 bâtiments au nord du lac Dégelis, dont sept chalets de bois rond qu'elle offre à sa clientèle.

1100

Comme nous l'avons déjà précisé, à ce jour, la Pourvoirie du lac Dégelis a eu à subir l'assaut de deux projets liés au développement énergétique et s'apprête à en subir un troisième; c'est-à-dire il y a déjà une ligne qui passe en plein coeur de la pourvoirie, et il y a aussi le barrage sur la rivière Portneuf. Alors, une troisième ligne s'apprête à voir le jour, et cette ligne de transport traversera le territoire en plein coeur d'est en ouest sur au moins 7 km et laissera encore une fois des séquelles indéniables, pas juste sur le territoire, mais aussi aux propriétaires que nous sommes aujourd'hui.

1105

1110

En 2011, lorsque nous avons invoqué la possibilité d'investir dans l'acquisition d'une pourvoirie, nous y avons vu un projet de vie en préparation d'une retraite agréable et paisible. Nous y avons également vu une possibilité de bonifier notre plan de retraite dans un environnement de qualité et sur un territoire qui nous permet de se ressourcer. Nous avons donc décidé de devenir les porte-paroles et les gardiens de ce majestueux territoire qui est reconnu comme le plus grand bassin de truites mouchetées indigènes au monde. Même s'il ne bénéficie pas encore d'un statut d'aire protégée, ce territoire reçoit une reconnaissance certaine de notre gouvernement puisqu'il est le seul endroit au Québec où on interdit l'ensemencement, et ce, afin notamment de protéger ce joyau mondial.

1115

1120

Le territoire unique des monts Valin est mondialement reconnu pour son importance récréotouristique et faunique. Nous avons jugé important de nous inscrire auprès de la commission, car il est impératif qu'Hydro-Québec reconnaisse l'importance des intervenants qui s'investissent sur ce territoire. Les pourvoiries des monts Valin sont sans contredit les ambassadeurs de la mise en valeur de cette ressource naturelle, non seulement pour l'unicité de la faune totalement naturelle dont elle regorge, mais également pour la beauté bucolique et exceptionnelle de ses paysages.

1125

1130 La construction de cette nouvelle ligne est inévitable et nous comprenons sa raison d'être et nous sommes d'accord avec le projet. Cependant, les impacts de sa construction parallèle à celle existante ne doivent pas être minimisés et doivent être évalués indépendamment du fait qu'une ligne existe déjà, compte tenu de l'effet cumulatif négatif qu'elle peut entraîner. Cet héritage que notre société d'État laissera dans ce paysage ne doit pas être au détriment des efforts que nous  
1135 déployons et des investissements que nous réalisons pour protéger ce majestueux patrimoine collectif.

La pérennité de notre entreprise et sa rentabilité sont intimement reliées à la protection de ce territoire que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs laisse entre nos mains. La quiétude, la beauté des paysages et la qualité de l'offre de services en matière de chasse, de pêche et d'autres activités récréatives sont synonymes de survie pour notre entreprise ainsi que pour celles des monts Valin.  
1140

Quels sont les impacts économiques de la construction d'une nouvelle ligne de transport sur le territoire des monts Valin? Il est incontestable que la truite mouchetée indigène est la marque de commerce des monts Valin et de ce secteur qu'on appelle le croissant vermeil. On dit même que les monts Valin contiennent à eux seuls une des deux plus grandes concentrations d'Amérique du Nord de truite mouchetée, ce qui représente une richesse considérable.  
1145

C'est cette réputation et cette singularité qui sont mises de l'avant par les acteurs touristiques de la région afin d'attirer une clientèle régionale, provinciale et internationale. L'activité économique que nous générons avec les autres pourvoies des monts Valin nécessite une reconnaissance qui est incompatible avec l'argument d'Hydro-Québec qui se limite à nier les impacts sur notre exploitation sous prétexte et pour seul motif que nous ne sommes pas propriétaires du fond de terrain.  
1150  
1155

En 2011, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay Lac-Saint-Jean a établi un portrait régional portant sur les ressources naturelles du territoire. On précise dans ce rapport que selon un sondage Léger marketing réalisé en 2008, les personnes effectuant des activités en forêt – chasse, pêche ou plein air – dans une proportion de 75 %, considèrent la beauté des paysages et la tranquillité des lieux comme les aspects les plus importants.  
1160

On note, au fil de la saison, des clientèles très variées qui fréquentent les pourvoies des monts Valin. À la Pourvoirie lac Dégelis, on retrouve une clientèle de pêcheurs importante au mois de mai et juin. Ces derniers sont à la recherche de grands spécimens d'omble de fontaine indigène, la truite mouchetée, pouvant atteindre des poids inimaginables et hors du commun de cinq à sept livres.  
1165



1170           Cependant, les mois de juillet et août sont source de défi continu. Au fil des ans, nous  
avons dû redoubler d'efforts et être très créatifs afin de remplir cette période creuse. Des  
investissements importants ont donc été nécessaires pour développer une offre de services  
diversifiée et adaptée à un autre type de clientèle. C'est ainsi que nous avons ciblé la famille qui  
1175 recherche plutôt un endroit de villégiature, de baignade, de vacances, de repos dans un site  
naturel avec des paysages exceptionnels. Vous pouvez d'ailleurs le voir à la photo numéro 1 où  
on vous présente la fameuse plage du lac Dégelis.

1180           La Pourvoirie Lac Dégelis se démarque donc à cet égard puisqu'elle possède une plage  
naturelle de plus d'un kilomètre en arc de cercle dont la vue donne sur le lac du même nom c'est-  
à-dire le lac Dégelis. D'ailleurs, nous avons plusieurs témoignages verbaux sur la beauté du site  
qui nous sont rapportés à tous les étés et c'est presque à tous les jours.

1185           Depuis 2011, nous avons mis beaucoup d'efforts afin de combler ces mois creux de juillet et  
août. Notre clientèle, uniquement pour cette période, atteint aujourd'hui des proportions enviables  
pour une petite entreprise comme la nôtre, et c'est grâce évidemment à ce site unique et à cette  
plage naturelle majestueuse et cette vue du lac Dégelis qui ravit tous nos clients.

1190           Nous avons réussi à doubler notre clientèle en huit ans et cela n'a pas été une mince  
affaire. Il faut penser que nous sommes bien loin des zones urbaines, à plus de 117 km de  
chemins forestiers à franchir et à plus de 2,15 heures de route de Chicoutimi. Cette plage, avec  
vue sur le lac, est notre principal attrait lors des mois creux et nous sommes très préoccupés par  
le projet qui s'annonce.

1195           Actuellement, de cette plage, nous sommes en mesure de voir actuellement cinq tours de la  
ligne de transport actuelle. Un peu difficile de le voir sur la photo numéro 2, mais je crois que vous  
allez être en mesure de bien le constater. Et le seul commentaire que nous entendons de nos  
clients à chaque été c'est : « L'élément négatif c'est la vue des tours. »

1200           La construction de cette nouvelle ligne amènera un minimum de 9 nouvelles tours qui  
seront visibles de la plage de la pourvoirie. L'addition de ces infrastructures ne fera qu'accentuer  
la visibilité des lignes de transport dans le paysage. Perdrons-nous des clients? Ceux qui viennent  
chaque année depuis plusieurs années et qui consacrent la majeure partie de leur séjour à  
pêcher le lac Dégelis et le lac Chailly, qui est le prolongement du lac Dégelis, lac au-dessus  
duquel passe les tours reviendront-ils où choisiront-ils une autre destination? Permettez-nous  
1205 d'être préoccupés.

          Dans le document DM2 produit par Hydro-Québec et intitulé « Synthèse des connaissances  
environnementales pour les lignes et les postes 1973-2013, Paysage », on nous promet que : les  
modes d'intégration des équipements électriques dans le paysage doivent assurer la cohabitation

1210 optimale des équipements avec la symbolique particulière des paysages et qu'on doit éviter de : négliger la prise de conscience populaire à l'égard de la protection du paysage et les préoccupations quant à la dégradation du paysage qu'entraînent la construction et la présence d'une ligne ou d'un poste électrique.

1215 Qu'en est-il des préoccupations que nous avons maintes fois exprimées quant à l'impact visuel de ces tours sur notre exploitation directement aux représentants d'Hydro-Québec? Nous les avons rencontrés à quelques reprises. Lors des premières rencontres, on nous affirmait que techniquement, il serait possible de juxtaposer les nouvelles tours avec les tours existantes, ceci afin d'harmoniser les structures et de minimiser l'impact visuel. Nous en étions ravis! Mais au  
1220 cours des toutes dernières rencontres et malgré nos commentaires, on nous répète qu'il y a des contraintes de construction et que la nouvelle ligne ne peut être parfaitement alignée avec la ligne existante et que de faire autrement entraînerait des coûts supplémentaires en raison, notamment, de la topographie du terrain. Par souci d'économie et au détriment des conséquences économiques des acteurs du milieu, notamment, nous, les belles promesses d'intégration, de  
1225 protection du paysage et de symbolique particulière des paysages ne sont pas au rendez-vous.

Quels sont les impacts maintenant sur l'exploitation de notre pourvoirie? Les impacts, évidemment, seront de deux ordres, soit temporaires et permanents.

1230 Pour les impacts temporaires, ceux-ci sont liés évidemment à la phase de construction. Ce dérangement aura assurément une incidence sur la vente des forfaits cette année-là et l'année suivante. Contrairement à d'autres utilisateurs qui bénéficient de programmes de compensation avec Hydro-Québec, les pourvoyeurs, eux, ne sont pas considérés. Il faudra donc en faire notre deuil, car au Québec, il existe deux poids, deux mesures.

1235 Il nous faudra donc informer nos clients qui souhaitent réserver un séjour qu'il y aura la construction d'une ligne. Il est donc fort probable que certains d'entre eux reportent leur séjour et aillent tout simplement ailleurs. Pour l'instant, il est difficile de prévoir et impossible à quantifier.

1240 Aussi, pendant cette construction et pour quelques années après, notre territoire de chasse à l'original situé en plein cœur de notre pourvoirie, et qui a le plus grand succès, sera impraticable. Et pour cela, encore une fois, aucune proposition de compensation financière.

1245 De façon plus permanente, sans compter l'impact visuel des nouvelles tours de la plage et l'impact sur ceux qui pêchent le lac Chailly et qui subiront les désagréments de la présence d'une seconde ligne et du bruit supplémentaire qu'elle occasionnera, cette nouvelle ligne passera aussi au-dessus du lac Tupper. Devrons-nous sacrifier ces lacs dans notre offre de services? Encore ici, aucune offre de compensation financière.

1250           Quels sont les impacts maintenant sur la valeur de la pourvoirie? Aucune formule  
scientifique ne peut nous venir en aide pour affirmer quel sera l'impact sur la valeur de notre  
entreprise. L'estimer avec justesse ne serait qu'utopie. Une chose est sûre, comme nous l'avons  
exprimé en introduction, l'achat de cette pourvoirie et les investissements que nous y avons faits  
1255           s'inscrivaient dans un projet de vie et un plan de retraite. Qui plus est, tous nos efforts et  
investissements réalisés depuis huit ans risquent de s'avérer un coup d'épée dans l'eau.

          Une telle attitude venant d'une société d'État qui est soi-disant la propriété de tous les  
Québécois est tout à fait désolante. En plus de voir la valeur de notre entreprise être remise en  
question, des répercussions pourraient aussi survenir sur notre chiffre d'affaires annuel. Quant à  
1260           sa valeur de revente, l'impact pourrait être majeur et frôler les 400 000 \$.

          Je vous ai mis en annexe une lettre d'un courtier d'immeubles.

          Comment vous sensibiliser et sensibiliser Hydro-Québec à notre réalité qui n'est sûrement  
1265           pas une situation isolée. Nous avons investi toutes nos économies dans ce petit coin de paradis.  
Nous nous sommes fait un devoir d'offrir un service de grande qualité et de remonter le prestige  
de cette pourvoirie. Plus de 3 500 clients sont venus nous visiter au cours des huit dernières  
années. Nous avons pu leur faire vivre, nous l'espérons, une expérience inoubliable dans un  
milieu naturel d'une beauté empreinte de noblesse, dans un environnement familial, intime, dénué  
1270           du caractère commercial des zones urbaines.

          Nous avons initié les jeunes à aimer la nature, à aimer la pêche afin qu'ils comprennent à  
quel point il est important de protéger l'environnement. Nous avons géré nos opérations en ayant  
1275           toujours à l'esprit la protection de ce territoire et veillé à en assurer sa pérennité pour que même  
après nous, les générations futures puissent en profiter. Du jour au lendemain, sans crier gare, on  
nous annonce que tous ces efforts, cet argent, cette énergie, ce temps seront hypothéqués et  
diminués par la construction d'une ligne à haute tension et que jamais on ne tiendra compte de  
nos préoccupations, des impacts négatifs sur notre exploitation et sur la valeur de notre  
1280           entreprise.

          Aucun souci particulier d'harmonisation au paysage, aucun programme de compensation  
ne nous est proposé. La seule avenue possible serait le recours aux tribunaux. Mais comment  
nous battre contre une méga entreprise qui possède tous les moyens juridiques, scientifiques et  
financiers? Sans leur bonne foi à avouer qu'il y a nuisance pour une entreprise récréotouristique  
1285           comme la nôtre et accepter de mettre en place des programmes spécifiques afin de reconnaître  
notre statut, c'est peine perdue.

1290 En conclusion, nous constatons qu'Hydro-Québec ne reconnaît pas les désagréments des impacts, tant visuels que sur notre exploitation qui, dans notre cas, touchent le coeur même de notre entreprise et de notre projet de vie. La vue de la plage ne sera jamais plus jamais la même. L'impact sur ce territoire, qui mérite indéniablement qu'on y accorde une importance, sera affecté à tout jamais.

1295 La pêche sur le lac Tupper et sur le lac Chailly sera affectée par la présence des lignes à haute tension au-dessus de la tête de nos pêcheurs. Notre plus beau territoire de chasse à l'original sera amputé de façon importante pendant la construction et même après.

1300 Au-delà de notre responsabilité de protéger ce milieu naturel exceptionnel, la dépréciation de la valeur de notre pourvoirie est bien réelle. On nous dit que nous ne sommes pas chez nous, même si nous y avons investi temps, argent et santé pour protéger ce territoire et faire vivre de beaux moments en nature aux amis de Dégelis. C'est un combat inégal qui nous impose le fardeau de la preuve du dommage. Et pour évaluer ce dommage, on doit attendre que le mal soit fait.

1305 Sans experts et sans moyens financiers majeurs, comment quantifier les impacts sur notre paysage, sur la fraie des poissons dans les cours d'eau traversés par cette nouvelle ligne, sur les clients qui choisiront possiblement d'autres destinations et, enfin, mais surtout, sur la réduction de la valeur marchande de notre pourvoirie.

1310 Pourtant, en mars 2015, le rapport 315 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, relativement au projet de la ligne à 745 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal, émettait deux recommandations à ce sujet.

1315 La première, en page 98, où la commission exprimait qu'elle était d'avis qu'au nom du principe d'équité et de solidarité sociale, Hydro-Québec devrait mettre en place un programme de compensation afin de pallier la perte éventuelle de la valeur marchande ou de revenus d'exploitation des entreprises récréotouristiques dont les activités reposent sur le milieu naturel.

1320 La deuxième, à la page 102, où la commission recommandait l'établissement d'un processus de compensation financière équitable pour les conséquences subies par les propriétaires voisins d'une ligne projetée. Ces recommandations n'ont toujours pas d'écho auprès d'Hydro-Québec. Si le BAPE lui-même n'a pas été entendu, comment pouvons-nous l'être?

1325 Nous sommes très conscients que le gouvernement du Québec a un rôle à jouer dans une telle situation, car il peut passer outre les recommandations du BAPE et autoriser Hydro-Québec à aller de l'avant avec la construction. Cependant, nous espérons grandement que le BAPE insiste sur la mise en oeuvre d'un programme pour les entreprises récréotouristiques comme la

nôtre et osons espérer que ce nouveau gouvernement sera attentif aux recommandations du BAPE.

1330

Il en revient de la responsabilité sociale d'Hydro-Québec de reconnaître ces impacts, de trouver les méthodes pour les quantifier et créer des programmes pour les compenser, d'investir davantage afin d'harmoniser ses constructions au milieu qu'elle blesse incontestablement à plusieurs niveaux, et ceci, pour véritablement et honnêtement respecter les conditions d'un développement durable.

1335

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Merci pour votre présentation, Madame Dion. Des questions, Madame Gauthier?

**LA COMMISSAIRE :**

1345

Oui. Bonsoir, Madame Dion.

**Mme CAROLINE DION :**

1350

Madame Gauthier.

**LA COMMISSAIRE :**

1355

Si on reprend la photo de votre perspective visuelle de la plage. Est-ce que vous pourriez nous indiquer environ à quelle distance de la plage est-ce que la première ligne électrique se trouve?

**Mme CAROLINE DION :**

1360

Je vous dirais peut-être cinq kilomètres, cinq, six kilomètres de la plage. Vous le voyez sur la photo 2. La photo, elle a été prise de la plage. Donc, on peut voir sur la photo 2, on les voit bien les lignes électriques sur cette photo-là.

Donc, la deuxième ligne va passer devant celle que vous voyez sur la photo 2.

1365

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme CAROLINE DION :**

1370           Donc, non pas de l'autre côté de celle que vous voyez, mais devant. Ce qui fait que de la  
plage, il est évident que la ligne va être beaucoup plus près, donc beaucoup plus visible. Et là, ce  
n'est pas cinq tours qu'on va voir, c'est neuf. Donc, c'est neuf plus cinq. On parle de 14 tours qui  
vont être visibles de la plage.

1375           **LA COMMISSAIRE :**

Et puis tout le long de la pourvoirie, la ligne, la nouvelle ligne va suivre la ligne qui est  
actuelle.

1380           **Mme CAROLINE DION :**

Tout à fait. Si vous voulez aller à la page 4, vous avez le territoire de la Pourvoirie Dégelis  
au complet, et vous voyez en plein coeur une ligne bleue?

1385           **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

**Mme CAROLINE DION :**

1390           C'est la ligne électrique actuelle.

**LA COMMISSAIRE :**

1395           O.K.

**Mme CAROLINE DION :**

1400           L'autre ligne électrique va passer juste à côté de celle-là. Donc, visible, évidemment, de la  
plage du Dégelis.

**LA COMMISSAIRE :**

1405           Maintenant, vous nous avez remis une lettre d'un agent immobilier.

**Mme CAROLINE DION :**

1410 Tout à fait.

**LA COMMISSAIRE :**

1415 Est-ce que votre pourvoirie est présentement à vendre?

**Mme CAROLINE DION :**

1420 Oui, tout à fait. Notre pourvoirie est présentement à vendre pour des raisons de santé et d'autres motifs aussi, parce qu'on vieillit, et ce n'est peut-être pas si facile que ça en a l'air gérer une pourvoirie et avoir deux emplois en même temps, c'est aussi assez fatiguant. Donc, après presque 10 ans, maintenant, c'est notre neuvième saison cet été, la décision a été prise. Ça ne prend pas un an vendre une pourvoirie, ça peut prendre quatre à cinq ans. Donc, c'est la raison pour laquelle on s'y est pris tout de suite.

1425 **LA COMMISSAIRE :**

Puis par rapport à l'estimation qu'on retrouve de la lettre de cet agent d'immeubles là, est-ce que vous en avez consulté d'autres courtiers immobiliers?

1430 **Mme CAROLINE DION :**

1435 Il n'y a pas tant de courtiers immobiliers spécialisés en matière de pourvoiries au Québec. En fait, il n'y en a que deux. À ma connaissance, là, avec la recherche que j'ai pu faire, il n'y a que deux courtiers en immeubles qui sont spécialisés en matière de pourvoiries et qui ont des pourvoiries à vendre. Nous, on a communiqué avec monsieur Rhéaume, parce que c'est le spécialiste au Québec, c'est la sommité en matière de vente de pourvoiries au Québec.

**LA COMMISSAIRE :**

1440 Et concernant la ligne actuelle par rapport au lac qu'elle traverse et les activités de pêche, est-ce qu'il y a déjà des impacts?

**Mme CAROLINE DION :**

1445 Oui, effectivement qu'actuellement il y a déjà des impacts, notamment sur le lac Chailly. Le lac Tupper, moins, parce que la ligne ne passe pas tout à fait au-dessus du lac, mais évidemment, la nouvelle ligne qui va passer, elle, va passer carrément au-dessus du lac. Mais pour le lac

1450 Chailly, oui, il y a des impacts. Évidemment, le bruit, on comprend, le grésillement qu'on entend toujours de cette ligne-là. Donc, pour la pêche – et au lac Chailly, il faut dire que c'est notre lac de grosses, là, c'est là où le gros poisson se trouve parce qu'il y a des fosses là qui sont absolument extraordinaires, et j'ai des clients qui viennent à la pourvoirie trois fois par été, plusieurs, et qui ne pêchent que le lac Chailly parce que c'est le lac de prédilection.

1455 Donc, évidemment, avec deux tours ça nous préoccupe.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, Monsieur Thivierge?

1460 **M. CONRAD THIVIERGE :**

Juste une petite parenthèse, elle a oublié le lac Tupper. Le lac Tupper, là, c'est notre seul lac qui est accessible à du monde qui a la mobilité plus réduite, puis c'est le seul qu'on a sur la pourvoirie. Donc, ça va l'affecter terriblement, le lac Tupper.

1465 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Maintenant, quelles sont vos activités à l'automne?

1470 **Mme CAROLINE DION :**

1475 À l'automne, on fait la chasse à l'orignal. Donc, on a des groupes de chasseurs qui viennent. La pourvoirie est divisée en trois territoires de chasse. Et, évidemment, le coeur de la pourvoirie est un secteur extrêmement prisé par nos chasseurs, parce qu'il est, en fait, encerclé par de l'eau. Et, par conséquent, les animaux restent évidemment à proximité de l'endroit où les chasseurs se trouvent. Et donc, la ligne d'Hydro et ce secteur-là qui est entre le lac Tableau et le lac des Monts et le lac Dégelis, puis vous le voyez bien sur la carte, c'est vraiment central, c'est là où le taux de succès de chasse à l'orignal est le plus impressionnant.

1480 Et, par conséquent, évidemment, l'année de construction, on peut comprendre que c'est foutu pour la chasse dans ce secteur-là, qui est notre meilleur secteur. Et probablement, parce qu'on n'est pas des scientifiques, mais tout probablement que cet impact-là va se faire ressentir plusieurs années après la construction de la ligne.

1485 Donc, pour nous, les impacts économiques sur notre exploitation sont majeurs, parce que la chasse c'est quand même une très bonne partie de notre chiffre d'affaires, là. Il faut comprendre que la chasse, c'est quand même, je vous dirais, quelque chose comme pas loin de 30 % de



1490 notre chiffre d'affaires. Ce qui fait qu'on perd ce 30 % de chiffre d'affaires là en disant à nos clients : « Bien, vous allez au nord. Vous allez au Tableau, ce qui est nos deux autres territoires. » Mais le centre, il ne sera pas accessible pendant plusieurs années c'est sûr.

1495 Malgré tous les commentaires qu'on a faits à Hydro-Québec à ce sujet-là, malheureusement, les pourvoies et les entreprises récréotouristiques ne sont pas considérées dans les programmes de compensation d'Hydro-Québec. Et c'est un peu pour ça qu'on est ici ce soir, pour vous dire, est-ce possible de crier plus fort avec nous et de dire à Hydro-Québec, parce qu'on n'est pas contre la construction de la ligne, on comprend très bien qu'elle doit être là, qu'elle est importante pour le développement économique de la région, elle est importante pour le développement économique du Québec, c'est majeur, puis on est parfaitement d'accord. Mais est-ce que ça serait possible de nous entendre? Au moins de juxtaposer les tours pour éviter les impacts sur notre champ de vision, parce que c'est notre pain puis notre beurre, là. La nature, nous, là, on la vend. C'est ça qu'on fait.

**LA COMMISSAIRE :**

1505 Monsieur Thivierge?

**M. CONRAD THIVIERGE :**

1510 Les lignes électriques c'est à peu près la dernière affaire qu'on vend chez nous.

**LA COMMISSAIRE :**

J'ai une dernière question. Vos activités se terminent à quelle période de l'année?

1515 **Mme CAROLINE DION :**

On termine à peu près à la mi-octobre.

**LA COMMISSAIRE :**

1520 À la mi-octobre?

**Mme CAROLINE DION :**

1525 Oui. Donc, on commence fin mai et on termine à la mi-octobre.

**LA COMMISSAIRE :**

1530           Alors, je vous remercie, Madame Dion. Monsieur Bergeron?

**LE PRÉSIDENT :**

1535           Oui, peut-être deux précisions.

**Mme CAROLINE DION :**

Bien sûr.

1540           **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'il faut comprendre que vous avez acquis la pourvoirie en 2011?

**Mme CAROLINE DION :**

1545           Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1550           Donc, la ligne existante était déjà présente?

**Mme CAROLINE DION :**

1555           Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1560           O.K. Plus loin dans votre mémoire, vous faites grief un peu à Hydro-Québec de ne malheureusement pas vous informer de l'entretien de la ligne actuelle.

**Mme CAROLINE DION :**

Absolument.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez déjà subi des inconvénients en lien avec l'entretien de la ligne actuelle?

1570 **Mme CAROLINE DION :**

C'est difficile à dire. Il faut dire qu'on a un très, très grand territoire qui est de 115 km<sup>2</sup>. En huit ans, on n'a pas eu connaissance de gens d'Hydro-Québec qui sont venus sur la ligne. Il y a des clients qui nous l'ont rapporté, mais on n'a pas été capables de tomber sur eux.

1575

Il faut comprendre que nous on exploite, là, ça fait qu'on n'est pas tout le temps partout sur le terrain. 115 km<sup>2</sup> avec 150 km de chemin, là, on ne voit pas tout le monde partout tout le temps. Donc, non, on n'a pas eu de communication avec Hydro-Québec, on n'a pas eu connaissance.

1580

Par contre, il faut comprendre une chose, puis vous le voyez sur la carte, il y a plusieurs cours d'eau qui traversent la ligne existante. Ces cours d'eau là, c'est souvent des frayères. Donc, des fraies à poissons. Quels sont les impacts de ça? On n'est pas des scientifiques, là. Par contre, vous devez comprendre que nous on ne fait pas d'ensemencement. Il n'y a pas aucune pourvoirie sur les monts Valin qui fait de l'ensemencement. Ce qu'on fait, c'est qu'on travaille avec les biologistes du ministère pour s'assurer d'un équilibre de prise, de manière à assurer évidemment le renouvellement de la ressource dans chacun des plans d'eau. Ce qui fait que tous ces petits cours d'eau là sont propices à la fraie du poisson, et c'est le renouvellement de ce qu'on vend. C'est ça qu'on vend, du poisson, là.

1585

1590

Donc, pour nous, là, l'importance est de faire en sorte que les cours d'eau soient protégés, c'est d'une importance capitale. C'est le chiffre d'affaires de notre entreprise.

**LE PRÉSIDENT :**

1595

Madame Gauthier?

**LA COMMISSAIRE :**

1600

Oui. Vous avez parlé que vous n'avez pas encore de statut d'aire protégée. Est-ce que vous avez entamé une procédure de demande de statut?

**Mme CAROLINE DION :**

1605 C'est-à-dire que le ministère – et mon collègue de Pourvoirie Monts-Valin va vous en parler aussi, lui, il a eu des informations privilégiées à ce sujet-là. Le ministère de la Faune et des Parcs est en train de faire en sorte qu'il y ait des règlements qui soient encore plus mordants. Je ne sais pas s'ils vont faire un véritable statut d'aire protégée sur les monts Valin, mais évidemment ils vont ajouter de la réglementation afin de protéger cette ressource-là.

1610 Je vous l'ai dit tout à l'heure, là, c'est quand même un endroit... les monts Valin c'est le plus grand bassin de truite mouchetée au monde et c'est le bassin le plus important de truites mouchetées indigènes en Amérique du Nord. Je pense qu'il faut quand même en tenir compte.

**LA COMMISSAIRE :**

1615 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1620 Merci, Madame Dion, merci, Monsieur Thivierge pour votre présentation. Alors, la commission va prendre une courte pause de 15 minutes et va reprendre ses travaux. Merci beaucoup.

1625  
\_\_\_\_\_  
**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

1630  
\_\_\_\_\_  
**REPRISE DE LA SÉANCE  
M. RENÉ TREMBLAY  
ET M. ANDRÉ TREMBLAY**

**LE PRÉSIDENT :**

1635 Alors, j'inviterais maintenant monsieur René Tremblay, s'il vous plaît, pour la Communauté métisse Domaine du Roy Mingan. Vous le déposerez à notre coordonnatrice? Je vous laisse faire votre présentation puis vous déposerez votre document à madame Cloutier, oui, s'il vous plaît.

1640 Alors, Monsieur Tremblay, vous êtes accompagné de?

**M. ANDRÉ TREMBLAY :**

1645 André Tremblay. Je suis directeur de la Communauté et représentant à la fois politique et juridique.

**LE PRÉSIDENT :**

1650 D'accord. Puis vous, c'est monsieur René Tremblay.

**M. RENÉ TREMBLAY :**

1655 René Tremblay, oui, je suis le président, chef de la Communauté métisse Domaine du Roy, Domaine du Roy Mingan.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous, nous vous écoutons.

1660 **M. RENÉ TREMBLAY :**

1665 Je vous remercie de nous accorder la parole. Notre propos, la présentation de ce soir, fait suite à la question qu'on avait posée lors de la première étape de présentation du projet de 735 kV. On avait posé la question afin de savoir pourquoi le gouvernement du Québec n'avait pas consulté spécifiquement la communauté métisse, comme il l'avait fait et comme il l'a fait avec les communautés indiennes d'Essipit, de Pessamit et de Mashteuiatsh. Et la réponse qu'on a obtenue d'une représentante du Secrétariat aux Affaires autochtones, dont le nom m'échappe, ça a été de nous dire : vous n'êtes pas reconnus. Donc, on n'a pas à vous consulter. Vous n'êtes pas reconnus comme communauté autochtone.

1670 Or, suite à ça, nous avons consulté nos procureurs spécialisés en droit autochtone, un Bureau de droit autochtone d'Ottawa, le bureau Westaway Légal, qui parcourt le Canada dans des dossiers comme ceux-là, pour savoir quels sont les critères, quelles sont les obligations des États, des gouvernements à l'endroit des communautés autochtones. Doivent-ils les consulter, les accommoder lorsqu'il y a des projets comme ça? Et est-ce que c'est une question de reconnaissance?

Et à cet effet-là, je vais vous lire un bref résumé de ce qu'on a entendu là-dessus.

1680 Alors, la Communauté métisse du Domaine du Roy et la Seigneurie de Mingan est une communauté métisse comptant plus de 5000 métisses dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Charlevoix, et du nord-est du Québec.

1685 Nous vous écrivons afin de vous inviter à entreprendre un processus collaboratif concernant la ligne Micoua-Saguenay avec la CMDRSM. Ceci permettrait aux membres de notre communauté métisse de partager leurs inquiétudes et suggestions en vue de limiter les effets préjudiciables sur nos droits, à l'article 35, tout en permettant au Québec de s'acquitter de son obligation constitutionnelle de nous consulter et de nous accommoder.

1690 En point 1, la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan détient un droit d'être consultée et accommodée. La Couronne a l'obligation de consulter et d'accommoder les groupes autochtones qui revendiquent ou possèdent – revendiquent ou possèdent – des droits à l'article 35 qui sont susceptibles d'être affectés par une mesure de la Couronne.

1695 Or, ça a été retenu dans le procès de la *Nation haïda contre la Colombie-Britannique* qui, en bout de ligne, a fait l'objet d'un arrêt en Cour suprême.

1700 L'objectif de l'obligation de consulter et d'accommoder est de préserver l'honneur de la Couronne face à des revendications pas encore établies, même si on n'est pas reconnu. Sa raison d'être est de protéger l'intégrité des droits constitutionnels reconnus et affirmés à l'article 35 qui n'ont pas encore été établis.

1705 L'obligation de consulter et d'accommoder est due non seulement aux groupes des Premières Nations, mais aussi aux communautés métisses. La définition de « peuples autochtones » à l'article 35(1) inclut explicitement les Métisses et la jurisprudence de la Cour suprême du Canada affirme que l'obligation s'applique aux « peuples autochtones », et non seulement aux Premières Nations.

1710 La CMDRSM est une communauté métisse revendiquant des droits à l'article 35. La reconnaissance de nos droits à l'article 35 fait l'objet d'une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada et nous avons entamé le processus de soumettre une revendication particulière au Canada concernant la reconnaissance de la CMDRSM comme communauté moderne détenant des droits constitutionnels à l'article 35. La cause est maintenant pendante devant la Cour suprême.

1715 Une interprétation de l'obligation de consulter, selon les objectifs de cette obligation, notamment la préservation de l'honneur de la Couronne, fait en sorte qu'il serait déshonorable de nier l'obligation envers la CMDRSM.

1720 Comme le note la Cour suprême, l'honneur de la Couronne est mieux servi lorsqu'on ne nie pas l'existence de l'obligation elle-même elle-même.

1725 Deuxièmement, est-ce que le projet de Micoua-Saguenay d'Hydro-Québec déclenche l'obligation de consulter et d'accommoder?

1730 Le projet de Micoua-Saguenay d'Hydro-Québec déclenche l'obligation de consulter et d'accommoder envers la CMDRSM. *L'arrêt Nation haïda*, en Colombie-Britannique, confirme que l'obligation de consulter est déclenchée lorsque, premièrement, le gouvernement a connaissance de l'existence potentielle d'un droit revendiqué à l'article 35; deuxièmement, le gouvernement envisage une mesure; et troisièmement, ces mesures sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur les droits revendiqués.

1735 En premier lieu, le gouvernement du Québec devrait avoir connaissance des droits revendiqués par la CMDRSM à l'article 35. Bien que ce soit le bureau du Procureur général du Québec qui s'est opposé à la reconnaissance de nos droits à l'article 35 dans *l'affaire Corneau et al c. Procureur général du Québec*, nous estimons que le gouvernement du Québec est au courant de notre cause. Le Québec devrait être également au courant du fait que cette cause fait l'objet d'une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada et n'est donc pas résolue.

1740 Au-delà de la cause *Corneau*, la CMDRSM continue d'accumuler de la preuve historique supplémentaire qui n'était pas disponible lors du procès *Corneau*, afin de renforcer nos revendications.

1745 En plus de nos droits de chasse, de pêche, piégeage et cueillette, ainsi que les droits accessoires à ceux-ci, la CMDRSM revendique aussi des droits fonciers à l'article 35 sur ses terres ancestrales. Nous avons entamé le processus de soumettre une revendication particulière au Canada concernant notre reconnaissance comme communauté moderne détenant des droits constitutionnels à 35.

1750 En conséquence, le premier critère de l'arrêt *Nation haïda* est satisfait puisqu'il est clair que le Québec a connaissance de nos droits revendiqués 35. En second lieu, il est évident que le projet Micoua-Saguenay d'Hydro-Québec est une mesure envisagée par le gouvernement puisqu'Hydro-Québec est une société d'État, comme le note l'article 3.1.1 : « *La Société est, aux fins de la présente loi, un mandataire de l'État et l'a toujours été depuis le 14 avril 1944.* »

1755 En troisième lieu, le projet de Micoua-Saguenay d'Hydro-Québec va certainement avoir des effets préjudiciables sur nos droits revendiqués à 35. La ligne Micoua-Saguenay passe directement à travers notre territoire ancestral où nous continuons de pratiquer nos droits de chasse, pêche, piégeage et cueillette, ainsi que les droits accessoires, et pour lesquels nous réclamons des droits

1760 fonciers. Ce projet aura certainement des sérieux effets sur notre capacité de fournir nos clans  
métis, de les nourrir de la façon qui est au cœur de notre culture autochtone distinctive. De plus, le  
projet risque d'irréversiblement porter atteinte à l'intégrité de nos terres ancestrales revendiquées.  
En conséquence, le troisième critère énoncé dans *Nation haïda* est satisfait.

1765 En somme, puisque le Québec a connaissance des revendications de la CMDRSM des  
droits à l'article 35, puisqu'il envisage des mesures, et puisque ces mesures sont susceptibles  
d'avoir un effet préjudiciable sur les droits revendiqués, le Québec a une obligation de consulter la  
CMDRSM concernant le projet de Micoua-Saguenay d'Hydro Québec.

1770 Troisièmement, le contenu de l'obligation de consulter et d'accommoder dans ce contexte.  
Lorsque l'obligation de consulter et d'accommoder est déclenchée, le contenu de cette obligation  
dépend des circonstances et existe sur un continuum. Comme le note la Cour suprême dans la  
décision *Haïda*, ce qu'il est important de noter est que le contenu de l'obligation est contextuel et  
doit être flexible selon les circonstances.

1775 Avant tout, la préoccupation dans tous les cas doit être ce qui est requis afin de soutenir  
l'honneur de la Couronne et de donner effet à la réconciliation entre la Couronne et les peuples  
autochtones vis-à-vis des intérêts en question. Justement, peu importe le contenu de l'obligation.  
La Cour suprême exige que toute consultation soit en bonne foi et véritable. Donc, la Couronne  
1780 doit s'assurer qu'elle consulte de façon à assurer que la partie autochtone a le temps, l'information,  
et les ressources nécessaires, par exemple des fonds de participation dans certains cas, pour  
participer de manière significative.

1785 L'obligation inclut un devoir de la Couronne de supporter la consultation. Le processus de  
consultation doit être conçu de façon à assurer que le groupe autochtone en question puisse  
réellement s'engager dans le processus. D'ailleurs, consulter en bonne foi exige que la Couronne  
ait véritablement l'intention de considérer les préoccupations des groupes autochtones en question  
et n'entame pas le processus avec une décision préconçue.

1790 Dans ce cas, la CMDRSM demande au gouvernement du Québec, par votre intermédiaire,  
de respecter cette obligation constitutionnelle en s'assurant que la CMDRSM soit consultée et  
accommodée véritablement et en bonne foi. Ceci exige un processus personnalisé en dehors du  
processus général de consultation publique, de l'information supplémentaire sur les effets  
1795 envisagés du projet et des fonds de participation pour la communauté, afin que nous puissions  
véritablement participer au processus de consultation. Le gouvernement du Québec a un devoir de  
supporter la CMDRSM dans ses efforts de consultation. Nous vous rappelons aussi que seulement  
les aspects procéduraux de l'obligation peuvent être délégués par Québec.



1800 La CMDRSM souhaite interagir avec le gouvernement du Québec de façon à encourager la réconciliation. Nous invitons le Québec à entreprendre un processus collaboratif avec notre communauté métisse afin d'assurer que le projet de Micoua-Saguenay d'Hydro-Québec soit exécuté de façon à satisfaire mutuellement les intérêts du Québec ainsi que les intérêts de la CMDRSM.

1805 Cependant, bien que nous préférions une solution en accord avec l'esprit de la réconciliation qui anime l'article 35, la CMDRSM entreprendra des démarches juridiques afin de faire respecter ses droits d'être consultée et accommodée, seulement si nécessaire. Nous vous invitons à contacter nos avocats chez Westaway Law Group afin d'organiser ce processus de consultation et d'accommodement.

1810 Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1815 Alors, merci de votre présentation. Alors, évidemment, au-delà des aspects légaux que vous soulevez, concrètement, au regard du projet qui est proposé, est-ce que vous avez des éléments que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la commission en termes d'impacts environnementaux ou peut-être nous faire un portrait des différentes activités que la Communauté métisse exerce sur le territoire en lien avec la réalisation du projet, de façon à ce que nous, on puisse cerner, en quelque sorte, les éventuels impacts sur la communauté que vous représentez

1820 et, éventuellement, vos prétentions pour ce qui est de l'obligation de consultation.

**M. RENÉ TREMBLAY :**

1825 Toute cette consultation est particulière et elle doit être faite entre la partie de Québec et la partie autochtone. Ce n'est pas une consultation de nature publique. Ce n'est pas une consultation qui devrait être faite, par exemple, ici, dans ce cadre-ci.

1830 La chose qu'on demande à la commission c'est de rappeler à Québec qu'il a un devoir social, dans votre volet social, qu'il a un devoir social d'engager un processus de consultation spécifique avec les Métis. Pas d'étaler les consultations ici, ce soir, ou ailleurs, à d'autre part. Je vous rappelle d'ailleurs que ce type de consultation là spécifique a eu lieu avec Essipit, Pessamit et Mashteuiatsh.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier, des questions? Alors, merci beaucoup de nous avoir exprimé votre point de vue.

**M. RENÉ TREMBLAY :**

1840

Ça m'a fait plaisir, je vous remercie beaucoup de nous avoir écoutés.

**LE PRÉSIDENT :**

1845

Merci.

---

**Mme JOSIANNE ST-LOUIS  
ET M. BERNARD ST-LOUIS**

1850

**LE PRÉSIDENT :**

1855

Alors, j'inviterais maintenant les représentants de la Pourvoirie Monts-Valin du Archer. Alors, bonsoir, Madame, bonsoir, Monsieur.

**Mme JOSIANNE ST-LOUIS :**

1860

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1865

Alors, pour les besoins de la transcription, simplement nous préciser vos noms, puis on va vous céder la parole puis on va vous écouter.

**Mme JOSIANNE ST-LOUIS :**

Moi, c'est Josianne St-Louis, copropriétaire de la Pourvoirie Monts-Valin du Archer.

1870

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Moi, c'est Bernard St-Louis, le père de Josianne et propriétaire de la Pourvoirie Monts-Valin du Archer.

1875

**Mme JOSIANNE ST-LOUIS :**

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM-11))**

1880 **Début de la phrase à la page 3 : « La Pourvoirie Monts-Valin du Archer est située... »**  
**Fin de la phrase à la page 12 : « [...] le silence ou le bruit d'une chute. »**

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Madame St-Louis... Madame St-Louis, on arrive à la fin de la période de présentation.

**Mme JOSIANNE ST-LOUIS :**

Sérieux? O.K.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Eh oui, déjà. Alors, écoutez, je vous inviterais simplement à conclure, s'il vous plaît.

**Mme JOSIANNE ST-LOUIS :**

1895 Oui, effectivement. On va aller conclure. La conclusion :

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1900 **Début de la phrase à la page 14 : « Plusieurs scénarios seraient envisageables... »**  
**Fin du mémoire.**

Merci. Désolée pour le...

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Sans problème, Madame. Merci beaucoup de nous avoir fait votre présentation, Madame St-Louis.

1910 Alors, Madame Gauthier, des questions?

**LA COMMISSAIRE :**

1915 Oui, bien sûr. Bonsoir, merci pour votre présentation. Alors, vous mentionnez, votre dernier paragraphe, que vous êtes en train d'analyser différentes solutions, est-ce que vous pouvez nous en expliquer quelques-unes, Monsieur St-Louis?

1920

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Bien, la meilleure solution, une solution c'était de premièrement tasser la ligne, comme j'ai parlé dernièrement que je vous ai parlé, dernière rencontre. Deuxième solution, ça aurait été, je veux dire, de nous dédommager réellement de la valeur qu'on va perdre là-dedans, parce que moi, je veux laisser la business à mes jeunes, en santé, et non pas un fardeau, pour qu'ils puissent arriver avec ça. Puis l'histoire de déménager les chalets puis... ça, ça va être très, très coûteux aussi, là.

1925

**LA COMMISSAIRE :**

Vous mentionnez, dans votre mémoire, qu'à certains endroits c'est impossible de déménager. Qu'est-ce qui fait que c'est impossible?

1930

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

C'est impossible, ce sont les chalets. Je veux dire, il y a trois chalets, ce n'est pas déménageable. C'est des anciens de chalets de bois ronds. Ça veut dire que ça va prendre des chalets neufs...

1935

**LA COMMISSAIRE :**

O.K., c'est au point de vue de la structure, là, que ça ne serait pas possible de les déménager.

1940

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

C'est ça. C'est ça.

1945

**LA COMMISSAIRE :**

Puis, là, je le sais qu'en première partie d'audience on s'est parlé puis on vous a questionné, mais juste pour approfondir. Là, vous nous présentez une photo de votre mémoire, il y a deux bâtiments qui vont avoir la ligne derrière, est-ce que – juste nous expliquer autour, est-ce qu'il y a d'autres bâtiments qui s'y trouvent ou ça, c'est seulement un site isolé?

1950

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Non, non. Je veux dire, juste en avant, à peu près, même pas 100... à 75 pieds, nous avons toute la cuisine qui est là et, après ça, nous avons le chalet 1 qui est du côté gauche de la cuisine,

1955

1960

le chalet 4 et le chalet 5. Et il y a un shack aussi. Ça fait que le noyau de la pourvoirie est tout en avant de ça.

**LA COMMISSAIRE :**

C'est le noyau de la pourvoirie, là, il est vraiment situé à cet endroit-là.

1965

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Oui, oui, c'est ça.

1970

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez des discussions avec Hydro-Québec en ce moment?

1975

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Présentement, non.

**LA COMMISSAIRE :**

1980

Non? O.K.

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Non.

1985

**LA COMMISSAIRE :**

Excusez, je dois mettre mes lunettes. Vous indiquez... premièrement, là, pour votre droit d'occupation du territoire, quelle somme est-ce que vous versez au gouvernement pour votre bail? Oui, le bail de villégiature?

1990

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Le bail, oui, on est à droits exclusifs.

1995

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, c'est à droits exclusifs, oui, est-ce que vous versez un certain montant au gouvernement par année?

2000

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Oui, oui, on verse, je veux dire, on a des permis. On a un permis de droit de pêche, droit de chasse, droit de trappage, on a des loyers, des baux au gouvernement à chaque année.

2005

**LA COMMISSAIRE :**

Puis ça représente combien, environ?

2010

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Une dizaine de mille piastres par année qu'on lui donne.

2015

**LA COMMISSAIRE :**

Une dizaine de milliers de dollars par année?

2020

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Oui, en plus les taxes qu'on leur rapporte à chaque année, puis les achats qu'on fait dans le Saguenay, toute, l'essence au complet, l'épicerie, le bois d'oeuvre, les employés... des bonnes retombées pour une petite pourvoirie.

2025

**LA COMMISSAIRE :**

Vous mentionnez que vous subissez déjà des pertes liées à la présence de la ligne existante.

2030

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Oui, la ligne existante, parce que présentement, c'est que des clients quand ils voient ça dans nos salons : « Oh, vous avez une ligne qui passe déjà présentement. » Ça fait que c'est plus dur à vendre. Mais quand on réussit à leur vendre parce que ce sont des vrais pêcheurs d'indigènes, mais il faut travailler.

2035

**LA COMMISSAIRE :**

Puis vos mois d'exploitation?

2040 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

C'est de la fin mai allé jusqu'à la mi-octobre.

**LA COMMISSAIRE :**

2045 À la mi-octobre.

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

2050 Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

2055 Et puis vos collègues ont mentionné, par rapport au statut d'aire protégée, que vous auriez peut-être d'autres informations à nous fournir.

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

2060 C'est le côté de l'ensemencement. Parce que nous autres, je veux dire, vu que c'est dans les monts Valin, on n'a aucun ensemencement qui se fait, aucun droit. Présentement, je sais que le ministère, ils vont sortir la loi, je veux dire, zéro ensemencement. Parce qu'au Québec, il faut dire, sur le côté des pourvoies, à part d'aller à Manic 5, pour poigner de la mouchetée indigène, c'est vraiment dans les monts Valin. Partout ailleurs, ça ensemence tout. Les autres pourvoies, ça ensemence quasiment toutes, à 90 %.

2065 **LA COMMISSAIRE :**

Puis est-ce que vous voulez de l'ensemencement?

2070 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

Non. Non, parce que les vrais pêcheurs, ils partent de Montréal, puis peu importe, ils sont prêts à faire six heures, huit heures de route pour venir à la vraie pêche.

2075

**LA COMMISSAIRE :**

2080 Vous mentionnez que vous avez une certaine crainte par rapport à de l'achalandage non désiré suite à la création d'un second corridor. Est-ce que vous subissez présentement un achalandage non désiré?

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

2085 Là, présentement, oui, puis non. Surtout cet hiver qui s'en vient, les pourvoyeurs, ils gardent présentement leurs clients chez eux. Ça fait que moi, depuis les premières années, ça venait chez nous. Ça fait qu'astheure, ils ne viennent plus chez nous parce que vu que la ligne qui est déjà là, il y en a qui viennent s'amuser avec les hors-pistes, comme ils appellent, là, les... il y a une expression, les maniaques de skidoo, ça fait qu'avec une deuxième ligne de même, ça va amener plus d'achalandage et probablement que... puis vu qu'on n'est pas ouvert l'hiver, bien, il y a un risque de bris puis de vol aussi, là. C'est ça.

**LA COMMISSAIRE :**

2095 Monsieur Bergeron?

**LE PRÉSIDENT :**

2100 Alors, peut-être continuer sur la question de ma collègue. Vous êtes quand même assez précis dans votre mémoire, là vous parlez, la pourvoirie étant fermée l'hiver, le risque de vol, de vandalisme et de bris d'équipement... est-ce que ça vous est déjà arrivé, déjà à cause de l'accès au territoire?

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

2105 À cause de l'accès au territoire, présentement, nous sommes, je veux dire, à 83 km, on est assez loin, mais, je veux dire, non, ça n'a jamais arrivé présentement – on va toucher à du bois, on ne veut pas que ça arrive – mais c'est arrivé déjà vers le lac Paul l'année passée, mais les gens se sont faits... c'est beaucoup plus loin que nous autres, en plus, ça fait que ça a l'air que les distances, plus que ça va, les distances, ils ne regardent plus ça quand ils veulent avoir de l'argent. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2115 Écoutez, peu comme on a interpellé tout à l'heure les gens de l'autre pourvoirie, on voit que vous êtes vraiment dans le voisinage immédiat de l'emprise, c'est quoi votre niveau de relation



avec Hydro-Québec? On parlait tantôt d'entretien, on semblait nous dire qu'il n'y avait pas trop de communications quant à l'entretien de la ligne ou... vous, ça fait quand même plusieurs années que vous êtes là...

2120 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

Oui, ça fait plusieurs années qu'on est là.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

... vous cohabitez avec la ligne.

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

2130 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2135 C'est quoi votre niveau de relation, surtout en regard de l'entretien actuel de la ligne existante?

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

2140 C'est surtout durant la chasse quand ils viennent faire des réparations. D'habitude, ils viennent nous le dire, ils nous appellent une semaine d'avance, ils nous envoient une lettre pour nous dire, bien, nous dire : vous ne pouvez pas venir, les chasseurs, dans le territoire. Mais v'là une coupelle d'années, l'année passée, on a vécu des aspects négatifs. On s'est aperçu qu'on avait une pelle, un grater qui travaillait... parce que nous autres, nous avons une tour de micro-ondes, qu'ils appellent, puis c'est une tour qui est près, elle est toute... elle canalise tout ce qui se passe sur la ligne 735, puis cette tour-là, bien, je veux dire, ils ont besoin du diesel puis tout ça, puis ils ont dit, parce qu'ils voulaient faire monter un truck de diesel, puis on était tout surpris de ça, je veux dire, à la chasse, nos chasseurs n'étaient pas heureux de ça. Ça, c'est un impact.

2150 Mais disons que ça va assez bien. Ça va assez bien, mais... comme madame Marie-Claude, elle nous met au courant pas mal de ça aussi. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2155 Alors, merci beaucoup d'être venus nous présenter votre point de vue. Merci d'avoir répondu à nos questions.

**M. BERNARD ST-LOUIS :**

Merci et bonne fin de soirée.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

2165 **Mme JOSIANNE ST-LOUIS :**

Bonne soirée.

2170 **M. CHRISTIAN BOUCHARD**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est une présentation verbale. Est-ce que vous avez un document à nous déposer?

2175 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Ça rentre-tu?

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, nous vous écoutons.

2185 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Alors, Christian Bouchard. Je reste à Saint-Honoré. Je suis un citoyen ordinaire, je n'ai pas... j'ai mis des écrits, mais ce n'est pas sûr que je vais lire ça.

2190 Je suis propriétaire des blocs de lots d'à peu près 500-600 acres par lot. La ligne d'Hydro-Québec touche cinq de ces blocs-là. Ça touche un milieu qui est humide. Ils sont déjà passés une fois, là, ils veulent passer une deuxième fois avec cette ligne-là. Moi, je pense qu'Hydro-Québec, c'est comme un train qui suit la track. S'ils ont dit qu'ils passaient la ligne, ils passent la ligne. Je ne sais pas si c'est vrai, là, parce que je sais qu'ils m'ont appelé voilà deux semaines pour dire qu'ils faisaient des sondages pour les pattes de tours. Ça fait que j'imagine, s'ils ont déjà commencé, ils sont sûrs de passer. Ça fait que moi, je considérais qu'ils passaient. Ça fait que je

2195

ne m'objecte pas là-dessus à cause de ça. Mais ce milieu humide là, je voulais le protéger, puis j'ai un autre milieu qui est adjacent, qui se trouve à être touché un peu, que je voulais protéger. Puis c'est la compensation que je voulais demander là-dessus.

2200 Je vais lire un petit peu ce que j'ai écrit pareil, là, ça va peut-être être mieux. Un milieu naturel humide à protéger, secteur Saint-Honoré. Vous devez prendre en considération que les efforts qui sont faits pour conserver ce milieu face aux impacts négatifs à l'ajout d'une deuxième ligne. Je crois qu'il est urgent de faire des gestes concrets pour compenser du point de vue environnemental, non monétaire. Ce n'est pas de l'argent que je veux, puis je ne veux pas avoir  
2205 rien, personnellement, mais je veux compenser au niveau environnemental.

Je suis conscient que ce n'est pas la question d'empêcher la ligne de passer, je suis sûr qu'ils vont passer, mais Hydro pourrait faire – a le devoir de compenser les impacts négatifs qu'elle cause par la protection d'un autre milieu d'intérêt qui lui aussi est menacé, sous forme  
2210 d'aire protégée ou je ne sais pas comment est-ce qu'ils pourraient appeler ça.

Il y a des recherches qui ont été faites là-dessus, il y a des... en tout cas, j'ai des papiers que je pourrais donner, mais que je ne peux pas donner ici parce que je ne suis pas sûr, puis c'est la firme WSP qui ont fait les études sur ces milieux humides là. Puis ce milieu humide que moi, je  
2215 veux protéger en compensation, il est intact actuellement, puis il est menacé par l'agriculture industrielle, si jamais ils se font des bleuetières là, puis les projets sont déjà en suspens.

J'ai contacté la MRC là-dessus. Là, je n'ai pas de nouvelles d'eux autres. Puis il y a une partie sud de ce milieu-là qui est déjà en aire protégée sur mes propriétés à moi, que j'ai  
2220 accordée, pour la mine Niobec. Sauf que c'était pour compenser ça, mais ils ne l'ont pas fait. En tout cas, je ne sais pas pourquoi, les problèmes qu'il y a eu, sauf que là, Hydro-Québec en menace encore. Ça veut dire que moi, je demande de compenser autrement, autrement dit.

**LE PRÉSIDENT :**

2225 Ce qu'on comprend de votre présentation, c'est que vous êtes propriétaire de vos terrains, vous n'êtes pas... vous n'avez pas, vous n'êtes pas en terres publiques.

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

2230 Oui, oui, je suis propriétaire de mes lots. Oui, j'ai des blocs de 500-600, 700-800 acres, là. Ça touche cinq blocs, là. Puis j'ai une note aussi de comité d'environnement de Chicoutimi, quand ils ont fait Péribonka IV, O.K., ils étaient supposés de passer dans le milieu humide que je parle, l'aire protégée, puis ils ont – en tout cas, je ne sais pas si ça vaudrait la peine de... est-ce que j'ai  
2235 le temps de vous le lire?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2240 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

*« Vous trouverez ci-après les éléments que nous aimerions que vous considériez dans la sélection du tracé définitif de la ligne de transport d'énergie à être aménagée dans le cadre du projet mentionné en titre. »*

2245 Ça, c'est la ligne Péribonka IV, là.

2250 *« Nous avons récemment été informés que la ligne traversait une tourbière située en partie sur le territoire public et sur une propriété privée. Comme vous le savez sans doute, les milieux humides jouent un rôle biologique essentiel et disparaissent à un rythme effarant sous la pression des activités humaines de toutes sortes. On estime qu'au Québec, nous avons perdu 4 000 hectares de milieux humides depuis les années 50, ce qui représente 72 % des milieux humides de la portion fluviale de Saint-Honoré. »*

2255 Je ne le lirai pas tout, là, mais, je veux dire, le Comité environnement, ils ont dit ça. Le ministère de l'Environnement aussi.

*« Nous avons pris en connaissance des documents stipulés. »* Ce que j'ai dit tantôt.

2260 *« L'importance des milieux humides dans le cycle hydrologique et maintien de la biodiversité régionale. L'altération de plusieurs de ces écosystèmes au profit de différents projets de développement au Saguenay, qu'il existe une tourbière... »* Bien, il parle de la tourbière que je parle là, là. Puis que *« [...] ces mentions d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été relevées dans un rayon de moins de 3 km de cet écosystème, que le propriétaire – bien, là, il parle de moi – [...] on conviendra que le tracé retenu permet de préserver l'intégrité de la portion ouest de la tourbière, et d'éviter tout impact additionnel sur cette portion. »*

2270 O.K., autrement dit, je suis appuyé par d'autres, puis j'ai l'impression que la MRC va peut-être avoir un intérêt aussi là-dedans, sauf que là, je n'ai pas de nouvelles.

**LE PRÉSIDENT :**

2275 En complément à votre présentation, ce qui serait intéressant pour qu'on puisse bien comprendre les enjeux qui touchent votre propriété, si c'était possible de nous faire un petit document qui nous permettrait de géographiquement localiser votre territoire.

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Je l'ai déjà...

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Vous nous avez parlé d'aires protégées qui seraient désignées, alors...

2285 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

C'est en noir et blanc puis j'ai pas de, j'ai rien, j'ai pas de photos couleur puis j'ai tout écrit... j'ai pas de machine.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est déjà ça. Écoutez, parlez-en à notre coordonnatrice, là, pour ce qui est des documents que vous pourriez déposer, puis évidemment, si vous pouviez nous donner un petit peu une statistique, là, c'est quoi un peu la superficie totale de votre terrain, puis un peu la délimitation en regard de l'aire protégée que vous nous parlez.

2295

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Bien, l'aire protégée que je parle, si ça parle de ma propriété à moi, c'est 800 acres. Puis la propriété qui serait, autrement dit, c'est le ministère, gérée par la MRC qui est peut-être 600 acres à peu près, 600-700 acres. Ça veut dire 1500-1600 acres.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis là, vous nous parlez que la MRC serait peut-être intéressée à donner un statut de conservation, là.

2305

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Bien, moi, je les ai rencontrés l'autre jour, parce que c'était supposé d'être avec Niobec, mais finalement, ça n'a pas fait pour je ne sais pas quel problème, là, mais, oui, j'ai parlé à la MRC, mais là, je n'ai pas de nouvelles d'eux autres, là. Sauf que ce n'est pas ça, l'affaire. Là, c'est suite au projet d'Hydro-Québec, à cause qu'il y a sûrement des irritants quelque part, là. Je ne sais pas si c'est une question monétaire. Moi, je suis prêt à payer une partie aussi.

2310

2315 Je ne sais pas si c'est une question monétaire ou quelque chose de même qui bloque  
parce que normalement, la MRC puis les municipalités, ils les protègent ces milieux-là, mais tant  
qu'il n'arrive pas quelque chose. Si c'est une ligne d'Hydro-Québec, ça passe. Gaz Métro était  
censé passer il y a quelques années, ils ont changé le projet, ils passaient encore dans la  
2320 tourbière. Puis s'il arrive un autre projet, ils vont probablement repasser encore dans la tourbière.  
Au moins, si on pouvait avoir une aire protégée là-dedans qui est... de la façon qu'elle est  
configurée, c'est facile de l'éviter, sauf qu'il faut le prévoir d'avance, pas tout le temps être à la  
dernière minute pour le projet, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2325 Puis là, il faudrait voir aussi au niveau du schéma d'aménagement, la MRC, c'est quoi le  
statut qu'elle donne actuellement au territoire, là.

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

2330 Bien, c'est protégé, mais tant qu'il n'y a pas personne. Parce que l'agriculture, ils ont droit  
de le drainer. C'est là, le problème. C'est là où est la partie de la menace. C'est aussitôt que le  
ministère de l'Agriculture, s'il décide de le drainer, ils vont le drainer avec la subvention du  
gouvernement en plus. Ça fait que c'est menacé. C'est là-dessus que je me dis que ça vaut la  
2335 peine de le protéger, suite, en plus, qu'Hydro-Québec passe déjà sur un milieu qui est humide  
aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

2340 Madame Gauthier, pas de questions?

**LA COMMISSAIRE :**

Non.

2345

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, simplement nous fournir peut-être les informations...

2350

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Bien, moi, j'ai mon adresse puis mes numéros de téléphone, si vous voulez avoir plus  
d'informations puis j'ai des détails, ils ont fait des recherches, mais je ne suis pas sûr. Il faudrait  
que je demande à Niobec si j'ai le droit de les divulguer, ces études-là.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est un autre élément qui pourrait nous être utile pour bien comprendre l'enjeu.

2360 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Bien, je les ai en mains, sauf que je ne sais pas si j'ai le droit de les divulguer. C'est pour ça, je ne le sais pas.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Il suffira de s'informer pour voir avec les auteurs ou la mine Niobec, là, si vous avez la possibilité de pouvoir les déposer puis en discuter avec notre coordonnatrice, madame Cloutier, que vous puissiez... autrement dit, ce serait complémentaire à votre présentation, pour qu'on puisse bien saisir ce que vous soulevez.

2370 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

O.K, mais c'est la commission qui va me contacter?

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Non, je vous invite à prendre l'initiative, d'en discuter avec madame Cloutier qui est ici présente.

2380 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

O.K, O.K. Bien, je peux lui montrer des choses, là.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Puis éventuellement, de nous déposer les documents que vous avez en main ou, encore, de lui faire parvenir les documents complémentaires que vous nous proposez.

2390 **M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

Oui, mais là, c'est peut-être un délai, il faut que je rencontre la mine Niobec, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2395 Ce n'est pas un problème, nous...

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

2400 Je sais qu'il m'a dit qu'il était ouvert là-dessus, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2405 Comme je l'ai dit en discours d'ouverture, nous, on rentre après ça en analyse, donc on a quand même un certain délai pour prendre connaissance des documents complémentaires que les gens voudraient nous déposer. Alors, ce serait possible pour vous, question de jours ou de semaines, là, puis nous, ça compléterait notre information pour qu'on puisse bien saisir ce que vous nous soulevez.

**M. CHRISTIAN BOUCHARD :**

2410 O.K., merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2415 Je vous remercie beaucoup.

---

**M. TOMMY TREMBLAY**

2420 **LE PRÉSIDENT :**

2425 Alors, j'inviterais maintenant le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Alors, pour les besoins de transcription, simplement vous présenter, je vous cède la parole. Nous vous écoutons.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2430 Tommy Tremblay, directeur régional du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bonsoir.



2435 Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1973. Notre organisme veille à ce que l'environnement demeure au coeur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. L'environnement demeure une préoccupation importante de la population et nous croyons qu'il est essentiel que nos décideurs puissent y répondre.

2440 Le Conseil régional de l'environnement agit à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du gouvernement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

Aujourd'hui, vous comprendrez que je ne vais faire qu'un survol du mémoire qu'on vous a déposé précédemment.

2445 Dans notre mémoire, on a abordé différents sujets. On a abordé la justification du projet, les espèces à statut particulier, les milieux humides, les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques. On a terminé notre mémoire avec les retombées dans le milieu.

2450 La justification du projet. Le CREDD désire en premier lieu mettre en lumière certains éléments préoccupants concernant la justification du projet. L'initiateur explique que ce grand projet est nécessaire pour maintenir la fiabilité du réseau, renforcer le corridor Manic-Québec, réduire les pertes électriques et améliorer la flexibilité de l'exploitation du réseau de transport.

2455 Il explique que ce renforcement du réseau est nécessaire pour approvisionner les grands centres de consommations situés plus au sud de la province. Le CREDD s'inquiète des éventuels projets de lignes électriques qui pourraient s'ajouter dans les années à venir pour renforcer le réseau jusqu'aux centres de consommation ciblés, dont Québec, Trois-Rivières et Montréal.

2460 Nous nous inquiétons également du fait que ce projet de ligne puisse être la première étape de la réalisation d'un projet de plus grande envergure et ainsi ouvrir la porte à la construction de nouvelles installations de production hydroélectriques au nord de la province.

2465 Concernant les espèces à statut particulier. La construction de cette ligne électrique entraînera le déboisement de 1 589 hectares pour l'emprise. De plus, selon la stratégie d'accès préliminaire, 170 hectares devront être déboisés pour la construction de nouveaux chemins d'accès et 164 hectares de chemins existants devront être améliorés.

2470 La perte de ce couvert forestier entraînera nécessairement des pertes d'habitat pour les espèces du milieu, dont certaines espèces à statut particulier. Parmi celles-ci, on retrouve entre autres le caribou des bois, écotype forestier, la grive de Bicknell et le Garrot d'Islande. Le CREDD manifeste donc son inquiétude quant à l'impact que le projet aura sur ces différentes espèces.

Nous avons réalisé quelques recommandations sur le sujet concernant la perte d'habitat et également sur la période de nidification.

2475 Concernant plus particulièrement le caribou forestier, le tracé de la ligne électrique traverse l'aire de répartition de la population du caribou forestier de Pipmuacan, laquelle présente déjà un taux élevé de perturbation, soit près de 80 % selon Hydro-Québec. Bien que l'étude d'impact stipule que les effets sur la démographie du caribou seront peu perceptibles, le ministère Forêts, Faune et Parcs a affirmé lors des audiences que ce projet aura néanmoins un impact sur le comportement des caribous et leur façon d'utiliser le territoire.

2480

En effet, le caribou forestier a tendance à éviter les zones perturbées, d'autant plus qu'il est particulièrement sensible aux effets cumulatifs. Ainsi, tout ajout de perturbations aura un impact sur la réponse comportementale de l'espèce. Donc, le Conseil régional de l'environnement demande de réévaluer l'impact de la construction et de l'exploitation de la ligne sur le caribou forestier et de proposer des mesures d'atténuation ou de compensation suffisantes afin de réduire l'impact de la population.

2485

Il y a déjà des mesures, mais nous, ce qu'on demande, c'est des mesures supplémentaires.

2490

D'après ce qui a été dit, toujours par le ministère Forêts, Faune et Parcs lors des audiences, les pires perturbations pour le caribou forestier sont les chemins forestiers et c'est à cette problématique qu'il faut rapidement remédier pour favoriser le rétablissement de l'espèce. C'est pourquoi, dans une de nos recommandations, on propose de remettre en état des chemins d'accès non nécessaires à l'entretien de la ligne, même des chemins existants qui ont été améliorés pour éviter l'ouverture et la fragmentation du territoire et ainsi pour restaurer des habitats pour les espèces du milieu.

2495

Concernant les corridors de connectivité – en fait, le corridor de connectivité. Tel qu'expliqué dans l'étude d'impact environnemental, les caribous sont généralement réfractaires à traverser les emprises de lignes électriques et évitent habituellement de s'en approcher. Dans le but de diminuer cet impact sur la population du caribou forestier, l'initiateur de projet a proposé une mesure d'atténuation particulière visant à rehausser les conducteurs sur une distance de 9 km et de conserver le couvert forestier sur cette portion de ligne.

2500

Le CREDD trouve cette mesure très intéressante et croit qu'elle devrait absolument être mise en oeuvre, même si certaines incertitudes subsistent à son sujet.

2505

Nous recommandons que pendant l'exploitation de la ligne, un suivi du comportement des caribous dans le secteur du corridor de connectivité soit effectué afin d'ajuster les mesures de compensation en fonction des observations effectuées.

2510

Nous proposons également d'autres mesures d'atténuation ou de compensation pour la perte d'habitat du caribou, dans le cas où les mesures mises en place, entre autres le corridor de 9 km, ne soient pas aussi efficaces que prévu.

2515

Concernant les milieux humides. Considérant que le tracé de la ligne électrique traverse de nombreux milieux humides et cours d'eau, le CREDD s'inquiète de l'impact du projet sur ces milieux sensibles. Comme on peut lire dans l'étude d'impact, 135 hectares de milieux humides sont traversés par le tracé, dont 83 hectares au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2520

Dans le cas de la ligne de 735 kV, deux types de pylônes ont été ciblés : les pylônes tétrapodes et les pylônes haubanés. Ainsi, après les informations présentées par l'initiateur de projet lors des audiences publiques, l'emprise permanente des pylônes tétrapodes est plus importante, soit de 1 080 mètres carrés, alors que celle des pylônes haubanés est seulement de 125 mètres carrés. Donc, on parle de 1 pour 10.

2525

Ce qu'on propose dans notre mémoire c'est d'envisager la construction de pylônes haubanés lors de passage de la ligne en milieux humides afin de réduire l'emprise permanente ainsi que la superficie d'aire de travail.

2530

Concernant les gaz à effet de serre et les changements climatiques, le CREDD s'inquiète de l'impact du projet sur les changements climatiques. Considérant que des émissions de gaz à effet de serre y seront associées et que le changement d'affectation des terres diminuera la capacité de stockage du carbone du milieu, nous suggérons, à la recommandation 14, de quantifier les émissions indirectes des gaz à effet de serre induites par le changement d'affectation des terres dues au déboisement des milieux forestiers et des milieux humides et de s'engager à compenser cette perte de puits de carbone.

2535

Également, on propose des mesures de réduction des gaz à effet de serre, plus précisément pour limiter les fuites de SF<sub>6</sub> qu'on retrouve dans les transformateurs à haute tension. Donc, rappelons que le SF<sub>6</sub>, donc l'hexafluorure de soufre est un gaz ayant un potentiel de réchauffement 23 fois plus grand que celui du CO<sub>2</sub>.

2540

Également, on recommande certaines mesures de compensation de gaz à effet de serre et de s'associer à des programmes déjà existants au Saguenay-Lac-Saint-Jean tels que Carbone Boréal.

2545

Dans la dernière section, on parle des retombées dans le milieu. Donc, le CREDD a certaines recommandations pour maximiser les retombées positives du projet dans les communautés, tout en favorisant la protection de l'environnement.

2550

2555 Donc, on suggère qu'on pourrait associer une partie des fonds rendus disponibles grâce au programme de mise en valeur d'Hydro-Québec, donc PMVI, permettre la réalisation de projets régionaux à vocation environnementale.

Nous recommandons également de verser 1 % du coût total du projet dans un fonds réservé pour le financement de projets à vocation environnementale.

2560 Donc, en conclusion, le Conseil régional de l'environnement a présenté ses principales préoccupations par rapport au projet de lignes de 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay. Afin de proposer des pistes de solution pour remédier aux enjeux soulevés, la CREDD a réalisé une série de recommandations qui, nous l'espérons, seront considérées par la commission du BAPE au sujet de la ligne.

2565 Donc, je vous remercie de nous avoir écoutés ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

2570 Alors, merci de votre présentation. Madame Gauthier, des questions?

**LA COMMISSAIRE :**

2575 Bonsoir. Concernant le caribou forestier, vous nous dites que vous voulez, une de vos recommandations c'est de réévaluer l'impact de la construction et l'exploitation de la ligne sur le caribou forestier, quels éléments que vous avez ou que vous estimez avoir pour demander cette réévaluation-là?

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2580 Lors de la première partie de l'audience, il semblait qu'il y avait comme un déséquilibre entre la proposition d'Hydro-Québec et également la position du ministère Forêts, Faune et Parcs. Du côté d'Hydro-Québec, on disait que le taux de perturbation est tellement élevé que la ligne ne changera absolument rien. Du côté du ministère Forêts, Faune et Parcs, on disait : non, étant donné que le taux de perturbation est déjà très élevé, on rajoute un autre élément, donc l'effet cumulatif, donc, va avoir un effet très important sur la population en place.

2590 Donc, considérant la nouvelle information qui est amenée par le ministère Forêts, Faune et Parcs, on pense qu'on devrait revoir les mesures qui ont été, en tout cas, proposées par Hydro-Québec et voir comment est-ce qu'on peut les bonifier.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K., puis est-ce que vous avez des pistes de solution à ce niveau-là?

2595

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Bien, on les aborde un peu succinctement dans le mémoire. Fermer certains chemins, la ligne, le corridor boisé de 9 km est une bonne solution aussi. Donc, éviter, en fait, la fragmentation du territoire.

2600

**LA COMMISSAIRE :**

Maintenant, concernant les milieux humides et leur compensation, vous faites une recommandation qu'il faudrait compenser également les pertes temporaires dues à la perturbation des milieux humides pendant les travaux, quel critère que vous utiliserez pour, justement, compenser ces pertes temporaires là?

2605

**M. TOMMY TREMBLAY :**

C'est sûr que ce serait un peu à définir parce que pour l'instant, c'est plutôt les pertes permanentes qui sont sujettes à la compensation. Ce serait à définir, en fait, dépendamment de l'impact puis de la pérennité de l'impact aussi, là. Et j'imagine que ça peut dépendre aussi de quel type de milieu l'impact... c'est ça, dans quel type de milieu l'impact se produit.

2610

2615

**LA COMMISSAIRE :**

O.K., merci. Monsieur Bergeron?

2620

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, vous présentez dans votre mémoire une proposition de compensation des émissions de GES en contribuant au Carbone Boréal.

2625

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Hum, hum.

**LE PRÉSIDENT :**

2630

Est-ce que vous pourriez nous détailler un peu plus la teneur du programme? Peut-être, aussi, les précédents qui ont eu lieu au regard de la compensation par d'autres entreprises ou...

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2635

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2640

S'il vous plaît, simplement nous préciser un peu comment ça fonctionne puis s'il y a eu des précédents, justement, en termes de compensation.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2645

Oui. Bien, en fait, Carbone Boréal, c'est un programme ici à l'UQAC, qui est géré par la chaire en éco-conseil. Donc, la chaire en éco-conseil émet des crédits carbone. Donc, il y a un calculateur qui se trouve sur le site Web et c'est possible d'acheter des crédits carbone, donc qui sert à la recherche, justement, en matière de changements climatiques, de séquestration du carbone et il y a des plantations d'arbres qui se font aussi, également, par des équipes de professionnels.

2650

Donc, il y a plusieurs entreprises qui ont déjà compensé. Il y a une liste, justement, sur le site de la chaire en éco-conseil, une liste des individus ou des entreprises qui ont déjà compensé avec Carbone Boréal.

2655

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, avec une formule convenue, un promoteur qui voudrait éventuellement compenser sur les impacts possibles au niveau des gaz à effet de serre aurait simplement à contribuer financièrement. C'est ce que je comprends?

2660

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Exactement. Il y a un calcul qui peut se faire au niveau de combien de gaz à effet de serre on veut contribuer, et là, par rapport à combien on veut compenser, en fait, il y a un coût qui est associé à la compensation.

2665

**LE PRÉSIDENT :**

2670

Et, essentiellement, les activités qui seraient réalisées, c'est des activités de reboisement.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2675

De reboisement et de recherche.

**LE PRÉSIDENT :**

2680

Vous avancez aussi une autre idée, celle d'allouer 1 % du budget de construction d'un bâtiment ou d'aménagement d'un site public. Je pense que c'est assimilable un peu au 1 % pour ce qui est des projets à caractère culturel lorsqu'il y a des constructions de la part du gouvernement du Québec, c'est ce que je comprends?

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2685

Exactement. On s'est basé sur cet exemple-là pour bâtir notre proposition puis c'est une proposition qu'on amène régulièrement. Ce n'est pas parce que c'est une ligne hydroélectrique ou c'est un projet d'Hydro-Québec, c'est à toutes les fois qu'on a l'occasion, on revient avec l'idée d'avoir 1 %, pas seulement pour la culture, mais également pour l'environnement dans les projets, dans les grands projets.

2690

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation.

2695

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Merci à vous.

2700

**LE PRÉSIDENT :**

Merci d'avoir répondu à nos questions. Merci.

2705

---

**M. GÉRALD SAVARD  
M. STEVE LEMIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

2710

Alors, j'inviterais maintenant la MRC du Fjord-du-Saguenay, s'il vous plaît. Bonsoir, Messieurs. Alors, bien évidemment pour les besoins de transcription, simplement vous présenter.

**M. GÉRALD SAVARD :**

2715

Oui. Gérald Savard, préfet de la MRC le Fjord.

**M. STEVE LEMIRE :**

2720

Steve Lemire, coordonnateur à l'aménagement du territoire à la MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

2725

Alors, la parole est à vous, nous vous écoutons.

**M. GÉRALD SAVARD :**

2730

Bonsoir. La MRC du Fjord c'est un... Dans la région, il y a cinq MRC, la MRC du Fjord c'est une MRC très importante avec 44 000 km<sup>2</sup>, avec 4 300 baux, 27 pourvoies, neuf ZECS, trois parcs, cinq centrales hydroélectriques, un parc éolien, 13 municipalités, 33 000 km de routes. C'est une MRC très occupée en ressources naturelles et tourisme.

2735

Sur la ligne qui est projetée, sur 260 km, il y a 116 km qui vont passer sur la MRC du Fjord et deux municipalités, dont Saint-David-de-Falardeau et Saint-Honoré. La prise en compte de la ligne de transport d'énergie au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

2740

La prise en compte des lignes de transport d'énergie au schéma d'aménagement et de développement de la MRC. La MRC compte au sein de son territoire plusieurs centrales hydroélectriques produisant de l'énergie à des fins privées ou publiques. Ces centrales sont principalement en territoire municipal, bien que nous en comptons quelques-unes sur notre territoire non organisé de la MRC, à peu près 1 100 mégawatts. Le réseau de transport associé à ces centrales peut notamment comprendre des postes de transformation d'énergie ou des relais.

2745



**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM10))**

**Début de la phrase à la page 2 : « Le schéma d'aménagement et de développement... »**  
**Fin du mémoire.**

2750

C'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2755

Alors, merci pour votre présentation. Madame Gauthier, des questions?

**LA COMMISSAIRE :**

2760

Oui. Je débiterais par une. Justement, les recommandations qui ont été émises par votre Comité consultatif agricole à la CPTAQ, est-ce que ça a été fait en collaboration avec les producteurs? Est-ce qu'il y a eu des consultations auprès des producteurs face à ces recommandations-là?

**M. GÉRALD SAVARD :**

2765

Bien nous, c'est notre comité agricole. On a un comité agricole avec des producteurs réélus. On se rencontre au besoin, puis c'est à ce moment-là que cette demande a été demandée.

2770

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, sur votre comité consultatif il y a des agriculteurs qui y siègent?

**M. GÉRALD SAVARD :**

2775

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

2780

Mais est-ce qu'il y a d'autres agriculteurs qui ont été consultés? Monsieur Lemire?

**M. STEVE LEMIRE :**

2785

Je vous dirais que nous avons quatre représentants des syndicats locaux. Alors, ils sont chargés de faire les démarches auprès de leurs membres et de nous transmettre l'information

pour que les recommandations puissent être soumises au conseil, et c'est de cette façon-là que ça a été fait à la MRC pour ces recommandations-là.

**LA COMMISSAIRE :**

2790

Merci. Monsieur Bergeron?

**LE PRÉSIDENT :**

2795

Oui. Alors, vous concluez votre présentation évidemment avec le volet économique. Et vous proposez, vous dites : « On s'attend à ce que la commission demande à Hydro-Québec de créer un Comité de maximisation et devrait être mise en place rapidement. »

2800

Je fais référence ici à la présentation de la Chambre de commerce et d'industrie de Saguenay-Le Fjord, de madame Rossignol, qui nous disait qu'il y avait déjà un comité de... est-ce qu'on parle du même instrument ou c'est deux choses différentes?

**M. GÉRALD SAVARD :**

2805

Au niveau régional, les cinq MRC ont un comité pour maximiser nos projets régionaux, tous les projets. Mais nous, spécifiquement pour celui-là, comme on l'a fait avec le parc éolien, on va former un comité, on veut former un comité qui soit encore plus près du projet. Au niveau régional il y en a un, mais nous on formera un comité pour que lui parle à la CMAX au besoin, encore plus près.

2810

**LE PRÉSIDENT :**

2815

O.K. Ce qu'on comprend c'est que ça serait éventuellement de favoriser les retombées pour spécifiquement la MRC du Fjord?

**M. GÉRALD SAVARD :**

Le plus possible.

2820

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que je comprends.

**M. GÉRALD SAVARD :**

2825

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2830

O.K. Je pense que madame Rossignol va nous fournir aussi une information complémentaire pour ce qui est de la composition comme telle, est-ce que c'est votre première expérience avec un comité de maximisation avec Hydro-Québec?

**M. GÉRALD SAVARD :**

2835

Ah, avec Hydro-Québec, non, le Péribonka, la centrale Péribonka IV, c'est chez nous. Le parc éolien qu'on a construit en 2012, je crois, 2013, c'est chez nous aussi. Ce serait le troisième que moi j'ai connaissance.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, on comprend, autrement dit le comité de maximisation, c'est ponctuel en fonction du projet. Vous n'avez pas...

2845

**M. GÉRALD SAVARD :**

2850

Oui. Bien nous, ce qu'on a fait, comme je le répète, lors du parc éolien, on a voulu avoir un comité encore plus près du projet. Parce que nous, la MRC du Fjord, il n'y a pas vraiment, c'est 13 municipalités. On a une ville qui est Saint-Honoré de 6 000 de population. Mais c'est de plus petites municipalités. Ce qui veut dire que nous, pour optimiser le plus possible chez nous, c'est plus difficile que la Ville de Saguenay qui est au côté, que c'est naturel d'y aller. On y met comme un petit point de venir chez nous le plus possible.

2855

Puis le comité de maximisation que tout à l'heure on demandait pour les membres, dont je suis un préfet, c'est chaque MRC – on est cinq – c'est les présidents du développement économique, puis quelqu'un qui travaille à chaque développement économique. Comme chez nous, à la MRC du Fjord, c'est le directeur du développement économique qui est présent sur le comité, et le président du développement économique. Cinq, ça fait dix membres, puis un responsable qui est monsieur Otis au niveau régional depuis des années.

2860

**LE PRÉSIDENT :**

2865 Alors, merci de ces précisions. Je reviens un peu à votre recommandation concernant la  
demande à la Commission de protection du territoire agricole. Peut-être nous expliquer le sens...  
un troisième élément que vous soulignez dans votre recommandation, c'est que les producteurs  
puissent se voir octroyer un droit de recours auprès d'Hydro-Québec afin de compenser les  
problèmes actuels et futurs au plan technologique que pourraient occasionner les effets de la  
ligne à haute tension.

2870

**M. GÉRALD SAVARD :**

2875 Ah, O.K. Ça, c'est quelque chose qu'on découvre de plus en plus, surtout dans les sous-  
stations. Moi-même, qui est un mécanicien qui a travaillé beaucoup dans... que maintenant, il y a  
des équipements sur des véhicules qui sont affectés par une ligne de haute tension. Moi, j'ai vu  
dans mon travail, anciennement dans une sous-station où je travaillais, à Rio Tinto, nos véhicules,  
quand j'approchais mon véhicule, le véhicule qui appartenait à l'Alcan, près d'une sous-station  
forte, mon... – pas le bagage, mais si j'ai un accident – le coussin gonflable se développait.

2880

Mais eux, s'il y a une crainte, ils nous ont avertis que peut-être qu'avec maintenant les  
tracteurs qui sont très technos, là, peut-être que si ça arrivait, soit de compenser pour modifier  
quelque chose sur leur équipement ou Hydro-Québec de prévoir une technologie pour ne pas que  
ça arrive. Pour eux, c'est une prudence, autrement dit.

2885

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on comprend que c'est une préoccupation au regard des champs  
électromagnétiques qui pourraient affecter...

2890

**M. GÉRALD SAVARD :**

Oui, c'est ça.

2895

**LE PRÉSIDENT :**

... affecter éventuellement tous les équipements électroniques à présent qu'on retrouve  
dans la machinerie ou...

2900

**M. GÉRALD SAVARD :**

C'est l'inquiétude.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est le fond de votre préoccupation qui s'est exprimée par ce point-là...

2905

**M. GÉRALD SAVARD :**

C'est ce qu'ils nous ont exprimé.

2910

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, merci de votre présentation, merci d'avoir répondu à nos questions.

**M. GÉRALD SAVARD :**

2915

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2920

Merci.

---

**M. CLAUDE BOUCHARD**

2925

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Ian Dawson. Est-ce que monsieur Dawson est ici?  
Alors, monsieur Dawson s'est désisté.

2930

Alors, j'inviterais maintenant les gens de Promotion Saguenay, s'il vous plaît. Je crois que vous avez une petite présentation PowerPoint?

**M. CLAUDE BOUCHARD :**

2935

Je ne l'afficherai pas, Monsieur le président, je vais simplement...

**LE PRÉSIDENT :**

2940

O.K. Vous allez simplement la présenter?

**M. CLAUDE BOUCHARD :**

La présenter oralement.

2945

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous.

2950

**M. CLAUDE BOUCHARD :**

Alors, bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Madame Gauthier. Mon nom est Claude Bouchard, je suis directeur Développement industriel et affaires corporatives à Promotion Saguenay.

2955

Promotion Saguenay c'est la société de développement économique de Ville de Saguenay. Nous avons cinq divisions : Commerce et services; Services aux entreprises; Tourisme; Aéroport Saguenay-Bagotville; et la division que je dirige, Industries et affaires corporatives.

2960

Pour Industries et affaires corporatives, notre mandat est la vente de terrains et la gestion des parcs industriels, la prospection. On facilite également l'implantation de grands projets à Saguenay, comme présentement Métaux BlackRock, avec laquelle on travaille depuis 8 ans, et GNL Québec.

2965

On travaille aussi en étroite collaboration avec d'autres organismes, telles que la société de la Vallée de l'aluminium, le CMAX, Export Québec, Investissement Québec et autres organisations.

2970

En termes de savoir-faire et de contribution des entreprises régionales, je me concentrai, Monsieur le président, sur l'expertise qui a été montrée par nos entreprises dans d'autres projets d'Hydro-Québec.

2975

Je fais référence, ici : en juillet 2014, Hydro-Québec annonçait un projet d'une ligne de 735 kV entre les postes Chamouchouane au Lac-Saint-Jean et le poste du Bout-de-l'Île de Montréal. Le tracé retenu par le promoteur était de 408 km. Selon nos estimations, la contribution des entreprises régionales dans la réalisation des travaux entre La Doré au Lac-Saint-Jean et la Mauricie pourrait être de près de 20 %. Cependant, il y a uniquement le promoteur qui pourrait confirmer ou nous donner plus de données afin de valider ces informations-là.

2980 Quant au projet Micoua-Saguenay. Le 21 février dernier, Hydro-Québec a présenté son  
projet lors de la première série d'audiences publiques. Lors de ladite présentation, le promoteur  
affichait que le coût de projet était de 590 millions dont 50 millions en retombées économiques  
pour les régions. Le pourcentage des retombées économiques pour les entreprises du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord représente 7,25 % du coût total du projet.

2985 En conclusion, Monsieur le président.

La construction d'une ligne de 735 kV entre la Côte-Nord et le Saguenay représente une  
opportunité importante pour les entreprises des régions impactées par le projet.

2990 Dans le passé, les entreprises régionales ont été en mesure de montrer leur savoir-faire à  
la société d'État lors de la réalisation de travaux de grande envergure.

2995 Pour ces raisons, nous demandons à Hydro-Québec de mettre en place des mesures afin  
que les entreprises régionales puissent contribuer, pour une part plus importante que 7,25 % du  
coût du projet.

3000 Hydro-Québec pourra y arriver, entre autres, en morcelant des lots, en soutenant un salon  
de la sous-traitance lié directement au projet, en collaborant avec le comité de maximisation des  
retombées économiques. Et je me permettrai, Monsieur le président, de joindre ma voix à celle de  
mes collègues de la Côte-Nord à qui je n'avais pas parlé, mais j'ai entendu la présentation ce soir,  
pour qu'il y ait une clause de sous-traitance. Nous croyons que la contribution des entreprises  
régionales dans ce projet peut être plus importante que 7.25%!

3005 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3010 Alors, merci de votre présentation, Monsieur Bouchard. Alors, est-ce que vous êtes partie  
prenante du Comité de maximisation qu'on nous présentait tout à l'heure avec la Chambre de  
commerce?

**M. CLAUDE BOUCHARD :**

3015 Il y a quelqu'un de notre bureau qui est partie prenante. Cependant, j'ai été invité. On aura  
une première rencontre prochainement. Hydro-Québec a formé un autre comité auquel on m'a  
invité de participer et que j'ai accepté avec plaisir.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Le Comité de maximisation, c'est bien ça?

3025 **M. CLAUDE BOUCHARD :**

Non. Bien, un comité... écoutez, on a eu une invitation, un comité pour discuter des enjeux régionaux.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., au plan économique, environnemental? Mandat à définir?

3035 **M. CLAUDE BOUCHARD :**

Écoutez, dans mon cas, je me contenterai de faire valoir le point des retombées économiques.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous faites un parallèle entre la ligne Micoua-Saguenay et la Chamouchouane-Bout-de-L'île?

3045 **M. CLAUDE BOUCHARD :**

Oui.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez été partie prenante de l'exercice pour ce qui est de Chamouchouane-Bout-de-L'Île?

3055 **M. CLAUDE BOUCHARD :**

Bien, avec le CMAX qui avait organisé un salon de la sous-traitance et il y avait, à ce que je crois, des clauses de sous-traitance. Ce qui est, encore ici, encore, le promoteur n'a pas assuré qu'il y aurait cette clause-là de sous-traitance.



3060 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Madame Gauthier? Pas de questions? Merci beaucoup, Monsieur Bouchard, pour votre présentation.

3065 **M. CLAUDE BOUCHARD :**

Merci à vous. Bonsoir.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3075 

---

**M. MARCO BONDU**

**LE PRÉSIDENT :**

3080 Alors, j'inviterais maintenant le ou les représentants de la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02, s'il vous plaît. Alors, les gens du camionnage en vrac ne sont pas là.

Alors, Monsieur Bondu pour l'Organisme de bassin versant. Alors, une présentation verbale de dernière minute.

3085 **M. MARCO BONDU :**

Vous me prenez par surprise. Je pensais qu'il y avait comme un délai, une pause, quelque chose.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Marco Bondu.

3095 **M. MARCO BONDU :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3100 Organisme de bassin versant de?

**M. MARCO BONDU :**

3105 Du Saguenay.

**LE PRÉSIDENT :**

3110 Du Saguenay. C'est un gros bassin versant. Le petit piton. Bon, c'est l'autre micro diabolique. C'est l'autre qui allume.

**M. MARCO BONDU :**

3115 Je vais me promener comme ça tout le temps? C'est mon ordi?

**LE PRÉSIDENT :**

3120 Non. Je pense qu'on peut vous garantir que celui sur lequel, devant lequel vous êtes assis, il va fonctionner.

**M. MARCO BONDU :**

3125 Je ne bouge plus, parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3130 Alors, la parole est à vous.

**M. MARCO BONDU :**

3135 Oui. Je vous remercie de me prendre à pied levé comme ça. Bien, étant donné que le temps qui m'est imparti est un peu plus court puis que mes commentaires vont vouloir être un peu plus complémentaires, j'aurais plusieurs sujets que je voudrais aborder, mais certainement trois sujets que je vais aborder avec vous c'est les milieux humides et hydriques, la gestion des accès et les bandes riveraines.

Mais d'abord, je vais prendre deux minutes pour présenter l'organisation rapidement. En fait, l'Organisme de bassin versant du Saguenay est responsable du suivi de la mise en œuvre de

3140 la gestion intégrée et concertée de l'eau des bassins versants de la rivière Saguenay. Sa mission est de coordonner et de mobiliser les intervenants du territoire pour la planification et la réalisation d'actions qui visent la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et de ses usages.

3145 Donc, il y a plus de 50 organisations du Saguenay issues des secteurs économique, municipal et communautaire qui participent à notre table de concertation. L'OBV Saguenay est l'un des quarante 40 organismes de bassin versant reconnus au Québec et financés par le gouvernement du Québec, afin de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, tel que le précise la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et de ses milieux associés.

3150 En tant qu'organisme de bassin voué donc à la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau, l'OBV Saguenay est intéressé au devenir de l'eau au Saguenay. Et il s'intéresse particulièrement au projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et Saguenay, considérant les impacts négatifs et cumulatifs possibles du projet, à court et à long terme, sur la qualité de l'eau, sur l'intégrité des écosystèmes aquatiques, humides et riverains.

3155 Donc, je vais commencer par les bandes riveraines.

3160 Lors de la lecture du document PR5-2, le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, qui s'appelait le ministère du Développement durable à ce moment-là, aussi, avait soumis une question, en fait dans ce document-là qui est sur les questions-réponses, là, du ministère de l'Environnement, il propose à l'initiateur que – j'ouvre les guillemets :

3165 « Bien que le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* (RADF) prescrive une protection minimale de 6 mètres des cours d'eau intermittents dans le cadre de travaux d'aménagement forestier, les dispositions de la LQE, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, trouvent application au présent projet. Par conséquent, le ministère estime qu'Hydro-Québec doit s'engager à n'effectuer qu'un déboisement manuel dans la zone de 10 m ou de 15 m de tous cours d'eau intermittents, sans égard à la tenure des terres. »

3170 Ce à qui l'initiateur lui répond – j'ouvre encore, citation :

3175 « Les activités de déboisement d'une emprise de ligne sont, au sens de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, des activités d'aménagement forestier soumises au RADF, donc le *Règlement de l'aménagement durable des forêts*. Hydro-Québec considère que les prescriptions du RADF dont il est question demeurent appropriées, malgré l'application au présent projet du régime d'autorisation prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. »

Et là, je reprends un peu plus loin le restant de la réponse :

3180 « Par souci de mettre en oeuvre les meilleures pratiques, Hydro-Québec continuera à appliquer les restrictions sur ces bandes riveraines de 20 m et de 6 m de largeur en y procédant à du déboisement manuel... »

3185 Ce qu'on comprend, c'est que le ministère propose, finalement, de faire des bandes riveraines sur les ruisseaux intermittents, même sur peu importe la tenure, ce qui est plutôt prévu en terre municipalisée ou aux terres privées. Puis la réponse officielle, c'est qu'on va s'en tenir au RADF. C'est ce que j'ai compris.

3190 Mais quand même, on considérait, au niveau de l'OBV Saguenay, que la recommandation était intéressante surtout si l'initiateur veut être en adéquation avec son souci de mettre en oeuvre les meilleures pratiques. Parce qu'en fait, les largeurs de bandes riveraines sont directement proportionnelles à la qualité de l'eau et de l'environnement aquatique par la suite.

Donc, on propose peut-être de reconsidérer ça, suite à la recommandation du ministère.

3195 Pour les milieux humides et hydriques En fait, les milieux humides et hydriques sont essentiels à bon nombre d'espèces fauniques et floristiques et sont également indispensables à l'humain en raison des services qu'ils rendent gratuitement à nos collectivités. Pour cela, l'OBV Saguenay adhère au principe d'aucune perte nette, ainsi qu'à la séquence d'atténuation éviter-minimiser-compenser en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques.

3200 Plusieurs mesures prévues au projet par le promoteur visent à respecter ce principe et cette séquence et nous le saluons. Cependant, l'OBV croit également que l'utilisation de pylônes à haubans serait de mise dans les secteurs des milieux humides, dont 19 milieux humides entre autres qui vont être touchés, où il est prévu de mettre un pylône. Donc, plutôt que d'y installer des pylônes tétrapodes ayant beaucoup plus d'impact et de superficie d'impact qui vont nécessiter  
3205 d'ailleurs davantage de compensation. Donc, l'initiateur respecterait davantage la séquence, minimiserait donc la destruction d'une partie de ces milieux humides et diminuerait la compensation à faire.

3210 Également, l'OBV Saguenay tient particulièrement à faire la recommandation à la commission que toutes les mesures de compensation pour les milieux humides et hydriques prévues au projet soient réalisées prioritairement dans les bassins versants où l'impact prévu est localisé. Ainsi, les bénéfices écologiques de cette compensation se concrétiseront le plus près possible, et dans le même bassin versant, de l'endroit où les effets négatifs des impacts seront néfastes.

3215 Par ailleurs, le principal impact de ce projet sur les milieux humides et hydriques viendra principalement des chemins d'accès nécessaires à sa réalisation et à son entretien, ce qui introduit mon autre élément.

3220 En effet, l'OBV Saguenay souhaite souligner à la commission que l'activité en milieu forestier au Québec qui a le plus d'impacts négatifs avérés sur l'eau et les écosystèmes humides et hydriques, est la construction et la présence de chemins forestiers, et non, comme plusieurs le soupçonnent, la coupe du couvert forestier. En d'autres mots, en fait, ce n'est pas les coupes forestières qui ont le plus d'impact sur les milieux humides et les cours d'eau, mais c'est bien les chemins forestiers nécessaires pour aller faire ces coupes forestières.

3225 Les chemins forestiers canalisent l'eau de ruissellement qui arrive plus massivement et rapidement au cours d'eau, augmentant la puissance du courant dans les fossés, augmentant par conséquent le processus érosif, apportant ensuite des sédiments et des matières en suspension dans les cours d'eau; cours d'eau qui, à leur tour, s'érodent et se sédimentent suite à l'apport soudain d'apports importants d'eau chargée de sédiments et de matières en suspension, et tout ce processus-là, finalement, provoque des débits de pointe qui détruisent les habitats du poisson.

3230 En ce sens, l'OBV Saguenay souhaite bien évidemment que tous les accès dans le cadre de ce projet soient planifiés et mis en place en respectant le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, nouveau règlement en vigueur depuis peu et qui vise en particulier à améliorer la protection des cours d'eau lors d'opérations forestières. Mais l'OBV recommande surtout que chacun des accès du projet soit fermé et remis dans leurs états initiaux le plus rapidement possible suite à la mise en place de la ligne électrique, sauf s'ils sont estimés essentiels à l'entretien de la ligne électrique ou qu'il est justifié et jugé bénéfique et essentiel pour un autre usage spécifique par des collectivités locales. L'initiateur s'est engagé en ce sens et on le salue.

3240 Par contre, l'OBV recommande très fortement que dans de tels cas, les accès maintenus fassent l'objet d'un entretien régulier, particulièrement aux traverses de cours d'eau, en assurant les ressources financières adéquates pour cet entretien. Car, les cas problématiques liés à la voirie forestière sont principalement dus à un mauvais entretien ou à l'absence d'entretien, faute de ressources suffisantes pour le faire.

3245 Les études récentes du professeur Sylvain Jutras et de ses étudiants à l'Université Laval documentent et relèvent très bien cette problématique et témoignent de l'ampleur du problème qui peut avoir des conséquences graves. Donc, dans l'étude tout récemment publiée, on dit que seulement 21 % des chemins forestiers font l'objet d'un entretien sur les territoires qui ont été étudiés.

3250 Sur les 374 traverses de cours d'eau étudiées, 54 % étaient dans un état de dégradation avancée. Cela veut dire que les dommages aux cours d'eau et à l'écosystème aquatique sont déjà faits. Et 31 % de ces traverses-là étaient des traverses qui étaient carrément non fonctionnelles; donc inutiles.

3260

Ces territoires étudiés sont occupés par des entreprises forestières, des ZECS, des pourvoiries, et malgré cela, le tiers des traverses de cours d'eau étaient abandonnées sans aucun entretien.

3265

Pour l'OBV Saguenay, sur le territoire public de Saguenay seulement, on compte plus de 9 000 traverses de cours d'eau, selon les bases de données actuelles. Et par extrapolation, avec l'étude, cela voudrait dire que dans notre secteur, il y a 1 800 traverses de cours d'eau qui sont entretenues seulement sur les 9 000, et qu'il y en a donc 6 000 environ en dégradation avancée.

3270

Tout ça, ça fait beaucoup de sédiments dans l'eau, et donc, ça fait beaucoup moins de poissons aussi pour les pêcheurs. J'entendais les inquiétudes de pourvoyeurs tantôt aussi, puis c'est carrément ça. C'est vraiment l'écosystème, la reproduction des poissons qui est menacée.

3275

Et, en conclusion, je dirais, bien, on retrouve en ce moment environ 400 000 km de chemins forestiers en territoire public au Québec. Et ce qui est encore plus inquiétant, c'est que dans l'étude en question, selon le répertoire qu'ils ont fait sur le territoire qu'ils ont étudié, il y avait environ une traverse de cours d'eau par kilomètre. Ça fait beaucoup de traverses de cours d'eau.

3280

Donc, j'ai même une petite suggestion à faire. Peut-être que la gestion de la voirie forestière mériterait pratiquement une commission générique du BAPE. C'est un problème qui est généralisé et qu'on est en train de documenter, qui est très inquiétant.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est votre conclusion? Merci. Alors, est-ce que vous allez appuyer votre présentation verbale par un document écrit?

3285

**M. MARCO BONDU :**

Ah, je pourrais vous remettre ce que j'ai écrit, oui.

3290

**LE PRÉSIDENT :**

Il suffira de s'entendre avec madame Cloutier pour le faire.

**M. MARCO BONDU :**

3295

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3300 Une question. Vous avez parlé de compensation pour les pertes de milieux humides. On a eu des suggestions ce soir pour ce qui est d'une compensation également pour les pertes temporaires. Je voudrais vous entendre là-dessus.

**M. MARCO BONDU :**

3305 Bien, effectivement, je l'ai entendu et j'ai trouvé ça intéressant, c'est la première fois que j'entendais ce type d'approche de compensation. Si j'ai bien compris, c'était une compensation temporaire pour les GES, par contre.

**LE PRÉSIDENT :**

3310 Exact.

**M. MARCO BONDU :**

3315 C'est ce que j'avais compris. Dans le cadre de puits de carbone, en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3320 Bien, moi, j'avais compris que c'était vraiment, à l'exemple des pertes permanentes, qu'il y ait un mécanisme de compensation des pertes temporaires.

**M. MARCO BONDU :**

3325 Bien, je suis assez intéressé, mais là, il faudrait voir justement comment on chiffre les services écologiques perdus pendant la période de la durée de l'impact et tout ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3330 C'était mon autre question.

**M. MARCO BONDU :**

3335 La mécanique est assez complexe, là, j'ai l'impression. Mais oui, c'est intéressant.

**LE PRÉSIDENT :**

C'était mon autre question. Donc, vous n'avez pas encore le comment? C'est ce que je comprends.

3340

**M. MARCO BONDU :**

Non, pas du tout. Non.

3345

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Gauthier.

**LA COMMISSAIRE :**

3350

Juste pour comprendre, bon, les organismes de bassin versant ont un rôle accru maintenant par rapport à la conservation des milieux humides et hydriques. Quel est votre rôle en territoire public?

3355

**M. MARCO BONDU :**

Vous voulez dire par rapport à...

**LA COMMISSAIRE :**

3360

Bien, par exemple, vous avez certains rôles d'identification des milieux humides et hydriques, et cetera, il y a des guides à respecter.

**M. MARCO BONDU :**

3365

Vous voulez par rapport à la *Loi sur les milieux humides et hydriques*?

**LA COMMISSAIRE :**

3370

Oui. La nouvelle *Loi sur la conservation et la compensation*.

**M. MARCO BONDU :**

3375

En territoire public, effectivement, nous on a posé la question directement au ministère. Ça a tourné un bon petit bout de temps au ministère, c'est revenu deux, trois mois après, et effectivement,



en territoire public, il y a comme un vide, effectivement. Parce qu'il les plans régionaux, en fait, bien, les plans régionaux des milieux humides et hydriques ne prévoient pas en ce moment des plans pour les terres publiques. C'est comme exclu. Il y a comme une faille.

3380 Il y a des intérêts, moi, je pense à le faire, parce que comme je vous le dis, comme je viens de vous le démontrer, je crois qu'on a un gros problème, surtout au niveau hydrique, mais les milieux humides aussi, ils vont s'ensabler ou des choses comme ça. Ça peut être très, très problématique.

3385 Mais oui, effectivement, on s'est fait dire que les plans régionaux qui vont être dressés par les MRC en collaboration avec d'autres MRC et les OBV et les conseils régionaux ne toucheront pas les territoires publics. Ça a été très long avant d'avoir la suite de cette réponse-là. On a eu un avis officiel récemment.

**LE PRÉSIDENT :**

3390 Par curiosité, vous en êtes à... vous avez déposé un premier plan directeur de l'eau à la MRC?

**M. MARCO BONDU :**

3395 Oui. Bien, au ministère et le ministère qui l'a fait percoler...

**LE PRÉSIDENT :**

3400 Aux affaires municipales ou...?

**M. MARCO BONDU :**

3405 Oui, effectivement, les analystes, donc des gens des affaires municipales et le ministère de l'Agriculture, et cetera, il y a au-dessus de 13 analystes, 13 ministères et services gouvernementaux qui analysent les plans directeurs de l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

3410 Bien. Concrètement, ça se reflète comment dans les schémas d'aménagement des MRC, des municipalités?

**M. MARCO BONDU :**

3415 Pour les mieux humides?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3420 **M. MARCO BONDU :**

3425 Bien, en fait, nous, on n'a pas d'objectifs de conservation en tant que tels qui sont prévus, mais par rapport aux changements climatiques et les milieux humides, il y a quand même des actions qui sont génériques, je dirais, où on dit qu'il faut travailler sur des plans de protection et de conservation, mais c'était avant la loi. Nous, notre plan directeur de l'eau a été approuvé en 2015. Puis donc, étant donné qu'on est dans un processus d'amélioration continue, je ne vous cacherai pas qu'au niveau de la table de concertation, on vient de rentrer l'objectif d'établir les objectifs de conservation en table de concertation, donc on est train de revoir cette action-là avec les objectifs et les cibles.

3430

**LE PRÉSIDENT :**

3435 Alors, merci beaucoup de votre présentation. Alors, si c'est possible de compléter votre présentation avec un document écrit, vous entendre avec notre coordonnatrice, madame Cloutier, à l'arrière.

**M. MARCO BONDU :**

Certain. Merci.

3440

---

**MOT DE LA FIN**

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup. Alors, c'est avec cette présentation que nous concluons notre deuxième partie de l'audience publique. (Problème technique).

3450

Il y a un niveau de contamination des micros ce soir. C'est difficile.

Alors, nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans le site Web du BAPE par Internet à partir des centres de consultation à Jonquière et à Baie-Comeau, ainsi qu'en format papier au centre de documentation du BAPE à

3455 Québec. Les centres de consultation demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

3460 Alors, les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au lundi 4 mars prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, nous vous invitons à contacter notre coordonnatrice afin de prendre les mesures pour éventuellement vous permettre de dépasser ce délai.

3465 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 20 mai prochain.

3470 La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

3475 Elle remercie également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour sa collaboration à ce processus public. Je tiens aussi à remercier la collaboration des membres de l'équipe technique, notre analyste, madame Cloutier.

Alors, merci beaucoup. C'est ce qui conclut nos travaux pour notre deuxième partie. Merci beaucoup d'avoir été là. Bonsoir! Merci!

3480 **AJOURNEMENT**

\* \* \* \* \*

3485 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par visioconférence par moi, au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3490

  
Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.